



## **COMPTES ANNUELS 2008**

Présentés par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 27 mai 2009



# Table des matières

<b>INTRODUCTION</b>	<b>05</b>	<b>COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS</b>	<b>40</b>
<b>CHIFFRES-CLÉS</b>	<b>06</b>	1. Etat des frais d'établissement	42
<b>RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DU 27 MAI 2009</b>	<b>10</b>	2. Etat des immobilisations incorporelles	42
1. Situation de l'entreprise	12	3. Etat des immobilisations corporelles	43
2. Données financières relatives à l'exercice 2008	16	4. Etat des immobilisations financières	44
<b>BILAN 2008</b>	<b>20</b>	5. Stocks et commandes en cours d'exécution	44
1. Actif	22	6. Placements de trésorerie et valeurs disponibles	45
2. Passif	24	7. Comptes de régularisation de l'actif	45
3. Explication du bilan	26	8. Etat du capital	46
<b>COMPTE DE RÉSULTAT 2008</b>	<b>30</b>	9. Provisions pour gros entretien	46
1. Compte de résultat détaillé	32	10. Provisions pour l'environnement	47
2. Explication du compte de résultat	34	11. Provisions pour autres risques et charges	47
		12. Comptes de régularisation du passif	48
		13. Droits et engagements hors bilan	48
		14. Relation avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	49
		15. Bilan social	49
		<b>RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2008</b>	<b>50</b>
		<b>CORPORATE GOVERNANCE</b>	<b>54</b>



# Introduction

## Présentation de l'entreprise

Infrabel, gestionnaire du réseau ferroviaire belge, a été créée le 29 octobre 2004 sous la forme d'une société anonyme de droit public, en application des directives européennes qui prônent la scission entre la gestion de l'infrastructure ferroviaire d'une part et l'exploitation du transport ferroviaire d'autre part. Ses statuts ont été publiés avec l'Arrêté Royal du 19/10/2004.

Le siège social de l'entreprise se situe rue Bara 110 à 1070 Bruxelles.

## Exercice

L'exercice comptable commence le 1<sup>er</sup> janvier et se clôture le 31 décembre selon les règles comptables belges.

## Capital

Le capital est constitué de 16 609 845 actions nominatives sans mention de la valeur nominale.

Au cours de l'exercice 2008, le capital a été augmenté de 40 248 437,54 € suite à l'apport en nature par la SNCB-Holding de travaux réalisés sur l'axe Bruxelles-Luxembourg. Cette augmentation de capital a donné lieu à l'émission de 55 050 nouvelles actions.

Conformément à une loi-programme spécifique, le montant de cette augmentation du capital a été entièrement transféré à la rubrique des subsides en capital.

Au 31/12/2008, la situation des détenteurs d'actions est la suivante :

- l'Etat belge possède 1 064 746 actions, soit 6,41% du capital
- la SNCB-Holding possède 15 545 099 actions, soit 93,59% du capital

Bien que l'Etat belge possède seulement une minorité des actions, il a droit selon les statuts à 80% + 1 voix au niveau des prises de décisions dans les organes de gestion de l'entreprise.

Les comptes annuels sont déposés auprès de la Banque Nationale de Belgique.

Des exemplaires imprimés du rapport annuel sont disponibles au siège de la société et sont envoyés aux personnes qui en font la demande.

Le rapport annuel est également disponible sur le site Internet de la société : [www.infrabel.be](http://www.infrabel.be).

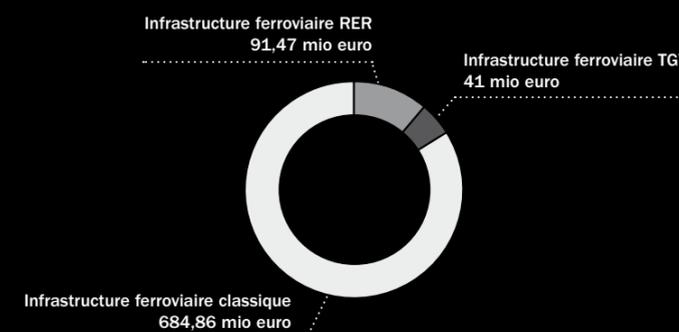


**Chiffres-clés 2008**

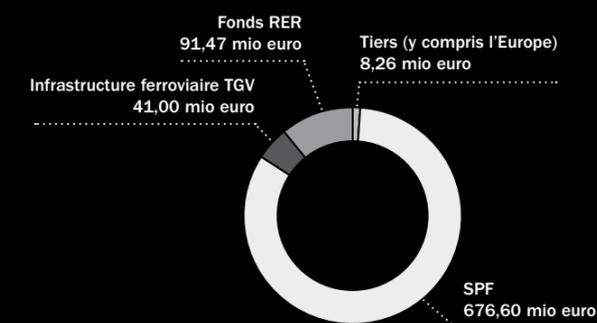
# Chiffres-clés



## Investissements réalisés



## Financement des investissements réalisés



## Compte de résultat

En millions d'euros

Ventes et prestations	1 524,07
Coût des ventes et prestations	1 440,13
Résultat d'exploitation brut (EBITDA)	83,95
Amortissements, réductions de valeur et provisions	112,03
Résultat d'exploitation net (EBIT)	- 28,08
Résultat financier	138,48
Résultat exceptionnel	- 11,64
Résultat global (EBT)	98,76

## Bilan

Le bilan d'Infrabel atteint au 31/12/2008 un montant total de 13 279 198 781,52 euros contre 6 203 955 692,73 euros au 31/12/2007.

Le bilan avec les montants par rubrique de l'actif et du passif est présenté aux pages suivantes.



**Rapport annuel du conseil  
d'administration**

# Rapport annuel du conseil d'administration à l'assemblée générale des actionnaires du 27 mai 2009

Le Conseil d'Administration a l'honneur de vous faire rapport sur la situation et les résultats de la société pendant l'exercice comptable 2008, conformément aux prescriptions légales et statutaires.

## 1. Situation de l'entreprise

### 1.1.

#### Événements marquants de 2008

L'installation du gouvernement fédéral le 21 décembre 2007 a permis l'ouverture des négociations du deuxième contrat de gestion d'Infrabel dès le début du mois de janvier 2008.

Ce dernier a été ratifié par arrêté royal du 3 juillet 2008 et comporte, par rapport au premier contrat de gestion un ensemble d'accents nouveaux: permettre une croissance soutenue du trafic ferroviaire en maintenant un haut niveau de qualité, variabilisation de la dotation d'exploitation en fonction de la ponctualité, élaboration d'un manuel de qualité, développement d'un plan de politique environnemental, formalisation des relations contractuelles intragroupe par des «Service Level Agreements», maintien d'un niveau élevé d'investissement, attention particulière à l'accessibilité, aux passages à niveau et à la prévention des suicides.

Au début de l'année, une étude a par ailleurs été commandée par le Ministre des Entreprises publiques au bureau de consultance Roland Berger afin d'évaluer la collaboration entre les trois sociétés du groupe SNCB.

Un certain nombre de recommandations ont été formulées. Ceci a permis à la tutelle de définir un ensemble d'initiatives à mener. Infrabel s'est immédiatement employée à fournir une réponse appropriée aux points qui la concernent.

Le 26 juin 2008, la Commission Européenne envoya à l'Etat belge une mise en demeure pour transposition insatisfaisante du premier paquet ferroviaire. Afin d'apporter une première réponse aux griefs formulés, la loi portant dispositions diverses du 22 décembre 2008 précisa de nouvelles incompatibilités pour les membres des organes de gestion d'Infrabel et les cadres supérieurs du service spécialisé chargé des fonctions essentielles.

En date du 31 décembre 2008, et suite à la transformation du FIF, tous les actifs d'infrastructure ferroviaire du Fond de l'Infrastructure Ferroviaire (FIF) ont été transférés à Infrabel via un apport en nature sans contre-prestations. Le pied de bilan s'en est retrouvé accru de 6,2 milliard d'euros et Infrabel est ainsi devenue la propriétaire de l'ensemble des actifs d'infrastructure ferroviaire belge.

Malgré cette opération et une augmentation de capital liée au mécanisme de préfinancement des travaux de la ligne Bruxelles-Luxembourg, la part de la SNCB Holding dans l'actionariat d'Infrabel est restée stable à 93,59%.

Le protocole d'accord social 2008-2010 a été signé le 10 juin 2008.

Dans le domaine des investissements, une avancée majeure relative à la grande vitesse a été enregistrée avec l'homologation de la L4 Anvers - frontière néerlandaise le 23 décembre 2008.

Une autre réalisation remarquable, pour le fret, est l'électrification du tronçon de ligne Montzen/Aix-la-Chapelle Ouest qui permet depuis le 14 décem-

bre 2008 aux trains de marchandises remorqués par des locomotives électriques de circuler entre la Belgique et l'Allemagne sans plus de relais de traction.

Après l'opération Partenariat Public-Privé (PPP) Diabolo en 2007 la conclusion d'une 2<sup>e</sup> opération PPP pour le «Liefkenshoek Rail Link» le 5 novembre 2008, soit en pleine crise du système bancaire, a permis à Infrabel de boucler le financement du lien qui réunira les installations ferroviaires du port d'Anvers situées sur les deux rives de l'Escaut. Cette opération a porté sur un CAPEX de 690 mio €.

Infrabel a reçu 2 awards internationaux pour cette dernière réalisation.

Concernant également le port d'Anvers, la mise en service le 25 avril 2008, de la courbe de Gand offre un itinéraire direct entre la rive gauche du port et le nœud ferroviaire gantois.

L'année 2008 a été marquée par l'obtention de nombreux permis d'urbanisme liés au projet RER, plus spécialement en Région de Bruxelles-Capitale.

La mise en œuvre du plan BRIO II a atteint son rythme de croisière, ce qui se traduit notamment par un volume de mises en service désormais très élevé dans le domaine des concentrations des cabines et des CLI.

La mise en œuvre des nouveaux principes de «Project management» a permis de revenir en 2008 à un niveau de réalisation des investissements financés par la dotation d'état très proche des 100%.

Dans le domaine très sensible de la ponctualité, 2008 dénote un redressement par rapport à 2007 grâce à toutes les actions entreprises (94,3% contre 93,6%)

Le 30/10/2008, Infrabel a adhéré à l'asbl CAREX, qui ambitionne de favoriser l'émergence d'un ensemble de relations de TGV fret entre les principaux aéroports ouest européens.

D'autre part, Infrabel a conclu avec Electrabel et deux communes un partenariat visant à construire et exploiter des éoliennes le long de la ligne à grande vitesse Louvain-Liège. Ce projet a été appelé «Train à voile».

Dans le domaine international, Infrabel a lancé une initiative pour parvenir plus rapidement à des résultats concrets dans le domaine de l'interopérabilité sur l'ensemble des grands axes transeuropéens.

Cette initiative a permis de déterminer le 20 novembre trois projets prioritaires coordonnés par «l'European Task Force for Interoperability» et supervisés par le «High Level Infrastructure Steering Committee».

D'autre part, au début du mois de décembre, la Commission Européenne a notifié l'attribution de plusieurs subventions dans le cadre du «Multi Annual Work Programme 2007-2013», dont, à titre d'exemple 89 mio € pour les partenaires du GEIE Corridor C.



## 1.2

### Positionnement de l'entreprise

Dans le cadre de la politique de libéralisation du marché du transport ferroviaire initié par la Commission Européenne dès 1991, Infrabel, notamment, est confrontée à un environnement de plus en plus multi-opérateur.

Infrabel, gestionnaire de l'infrastructure ferroviaire belge, comptait 6 clients au 1<sup>er</sup> janvier 2008, la SNCB, Crossrail, la SNCF-Fret, Veolia, Transport et ERS. ERS a fait circuler son premier convoi le 9 mars 2008.

Respectivement les 23 janvier et 22 mai 2008, ACTS puis CFL Cargo ont obtenu du Secrétaire d'Etat à la Mobilité leur certificat de sécurité, devenant les 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> opérateurs.

Pour faire face aux défis générés par cette réalité nouvelle, la Direction Accès au Réseau veille, dans un cadre non discriminatoire, à développer des relations de qualité avec toutes les entreprises ferroviaires clientes.

La grille tarifaire assure une position compétitive par rapport aux gestionnaires d'infrastructure voisins et concurrents. Exprimé en termes de train-km, l'activité ferroviaire a crû tant dans le domaine voyageurs que dans le domaine du fret. Il est à noter que la crise a fortement perturbé le marché du fret à partir du mois de novembre.

La rationalisation permanente des processus de production des opérateurs se traduit par une légère baisse du nombre de sillons, sans influencer le volume global du trafic.

Les recettes provenant de la redevance d'utilisation de l'infrastructure continuent à être orientées à la hausse.

Après la redevance d'infrastructure, la 2<sup>e</sup> principale source de recettes du chiffre d'affaire d'Infrabel a été la dotation publique d'exploitation.

Les investissements classiques sont garantis par les versements des dotations publiques par l'Etat, conformément au contrat de gestion. Les conventions relatives au financement des travaux TGV et de certains projets prioritaires offrent un niveau de garantie supplémentaire quant à la mise à disposition des moyens correspondants. Parmi ces dernières figurent les 2 opérations PPP Diabolo et Liefkenshoek Rail Link ainsi que la constitution de 2 «Special Purpose Vehicles» (SPV) par la SNCB Holding. Les travaux RER sont financés par le Fonds RER dont la gestion a été confiée par l'Etat à la SNCB-Holding.

## 1.3

### Evénements importants survenus après la fin de l'année comptable

L'approfondissement de la crise confirme le recul du trafic marchandises entamé à partir de novembre 2008. Par contre, une croissance du nombre de voyageurs circulant sur le réseau intérieur continue à se maintenir.

En application de la loi portant dispositions diverses du 22 décembre 2008, les membres des organes de gestion d'Infrabel ont démissionné de leurs mandats dans les filiales de la SNCB Holding en février 2009.

Le 28 janvier 2009, Infrabel a lancé le site «Railtime», destiné à informer, en temps réel, les voyageurs sur la circulation des trains. Ce site a reçu d'emblée un excellent accueil.

Les études préparant le passage aux normes IFRS au premier janvier 2010 battent aujourd'hui leur plein. Un des domaines d'études concerne les «avantages au personnel» (IAS 19). Actuellement, les provisions de personnel sont constituées au niveau de la SNCB-Holding (employeur juridique). Or, l'IFRS se fonde sur la réalité économique et celle-ci se situe en réalité du côté de celui qui porte les charges (actuelles et futures). Ceci demande entre autre une analyse approfondie de la convention relative à la mise à disposition du personnel.

Dans l'allocation des charges, il faut également tenir compte du contexte européen dans le cadre de la libéralisation du transport ferroviaire. Cette problématique sera étudiée plus tard dans le cadre de l'étude préparant l'IFRS.

## 1.4

### Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

Parmi les éléments pouvant exercer une influence notable sur le fonctionnement d'Infrabel figurent assurément, toute éventuelle révision fondamentale de la stratégie du principal client, la SNCB, suite notamment à la crise, et toute hypothétique évolution du cadre institutionnel dans le domaine des transports suite, entre autres, à la mise en demeure de la Commission Européenne pour transposition insatisfaisante du 1<sup>er</sup> paquet ferroviaire.

La refonte du premier paquet ferroviaire par la Commission Européenne pourrait également avoir, à terme, des conséquences non négligeables sur le fonctionnement de l'entreprise.

Enfin, la libéralisation du trafic voyageurs international à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010, pourrait imposer de prendre un certain nombre de mesures organisationnelles structurantes, par exemple en ce qui concerne les gares.

## 1.5

### Recherche et développement

Par son affiliation aux différentes organisations internationales, Infrabel bénéficie des possibilités développées au niveau international en matière de recherche et développement.

En outre, Infrabel essaye systématiquement d'innover dans tous les domaines relevant de ses missions.

## 1.6

### Succursales

En dehors de 319 sièges de travail, Infrabel a 2 filiales directes: TUC RAIL S.A. et Chantier de Créosotage de Bruxelles S.A., respectivement actives dans le domaine des études et travaux d'infrastructure ferroviaire, et, dans le domaine du créosotage.

Infrabel participe au GEIE Corridor C.

## 1.7

### Indicateurs-clés

Infrabel utilise plusieurs indicateurs-clés dont la liste a été complétée en 2006 dans le cadre de la mise en oeuvre du plan stratégique BRIO. Les valeurs ci-dessous relatives aux années antérieures à 2005 sont données à titre indicatif.

En effet, certains indicateurs recouvrent une réalité qui a fort évolué entre l'ancienne et la nouvelle structure du groupe ferroviaire.

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
<b>A</b>						
Nombre de sillons (mio)	-	-	1,897	1,856	1,854	1,844
Nombre de trains-km correspondants (mio)	106,281	106,756	102,613	104,946	112,120	113,668
<b>B</b>						
EBT (résultat global) en mio €	-	-	+49,01	+40,14	+65,87	+98,76
<b>C</b>						
Ponctualité des trains de voyageurs service intérieur						
- avec neutralisation	95,3%	95,7%	94,8%	94,0%	93,6%	94,3%
- sans neutralisation	92,6%	93,2%	91,9%	90,6%	89,2%	90,2%
<b>D</b>						
Baromètre de qualité des voyageurs (*)						
a) Indice de satisfaction général	7,25	7,44	7,44	7,33	7,23	6,93
b) Ponctualité des trains	6,74	7,00	6,99	6,64	6,29	5,99
c) Qualité de l'information dans les gares	7,28	7,39	7,38	7,27	7,24	7,14
<b>E</b>						
Personnel exprimé en équivalents temps plein au 31 décembre de l'année	-	14 350	13 655	13 488	12 266 (**)	12.153

(\*) Source SNCB

(\*\*) Influence du transfert du personnel vers la SNCB suite à l'opération «New Passengers».

## 2. Données financières relatives à l'exercice 2008

### 2.1

#### Bilan

Le bilan au 31.12.2008 comparé avec la situation au 01.01.2008, peut être résumé comme suit :

#### ACTIFS (en millions €)

	01-01-2008	31-12-2008
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>	<b>4 992,15</b>	<b>11 975,67</b>
I. Frais d'établissement	0,05	0,03
II. Immobilisations incorporelles	1 349,11	1 351,38
III. Immobilisations corporelles	3 639,63	10 620,95
IV. Immobilisations financières	3,36	3,31
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>	<b>1 211,81</b>	<b>1 303,53</b>
V. Créances à plus d'un an	7,78	7,78
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	169,93	183,17
VII. Créances à moins d'un an	428,65	521,56
VIII. Placements de trésorerie	575,92	564,99
IX. Valeurs disponibles	0,47	6,21
X. Comptes de régularisation	29,06	19,82
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>6 203,96</b>	<b>13 279,20</b>

Le bilan de la société au 31 décembre 2008 s'élève à un total de 13 279,20 mio € contre 6 203,96 mio € au 1<sup>er</sup> janvier 2008. Cette augmentation provient surtout de l'intégration au 31/12/2008 des actifs ferroviaires provenant du Fonds de l'infrastructure ferroviaire.

Les actifs immobilisés ont augmenté de 6 983,52 mio € et ce, principalement au niveau des immobilisations corporelles. Vous trouverez le même ordre de croissance dans la rubrique « Subside en capital » au Passif du Bilan.

Pendant l'exercice comptable, des investissements importants ont été consentis en matière d'infrastructure ferroviaire, dont les principaux, à part de l'intégration des actifs ferroviaires du FIF pour un montant de 6 207 mio €, sont les suivants :

- 73 mio € dans le cadre des travaux TGV
- 94 mio € pour le Réseau Express Régional
- 255 mio € pour le maintien de capacité
- 146 mio € pour la concentration des cabines
- 138 mio € pour l'extension de capacité

De plus, 27 mio € ont été investis dans des projets d'informatisation d'Infrabel (immobilisations incorporelles), dont le début d'un projet ERP intitulé « MIND3 ».

Le total des investissements réalisés en 2008 porte sur un montant de 845,2 mio €.

Les actifs circulants ont connu une augmentation de 91,72 mio €; la variation se situe essentiellement au niveau des créances.

Les capitaux propres de l'entreprise s'élèvent à 12 423,11 mio €, soit 93,55 % du total du bilan.

La situation financière de l'entreprise peut être considérée comme très saine.

#### PASSIF (en millions €)

	01-01-2008	31-12-2008
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>5 431,95</b>	<b>12 423,11</b>
I. Capital	1 450,06	1 450,06
II. Primes d'émission	299,32	299,32
IV. Réserves	7,75	12,69
V. Résultat reporté	147,28	241,10
VI. Subsides en capital	3 527,54	10 419,94
<b>PROVISIONS</b>	<b>90,16</b>	<b>94,06</b>
VII. Provisions	90,16	94,06
<b>DETTES</b>	<b>681,85</b>	<b>762,03</b>
VIII. Dettes à plus d'un an	0,50	0,50
IX. Dettes à moins d'un an	508,52	589,73
X. Compte de régularisation	172,83	171,80
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>6 203,96</b>	<b>13 279,20</b>

### 2.2

#### Compte de résultat

L'exercice comptable 2008 se clôture avec un résultat opérationnel positif (EBITDA) de 83,95 mio € et un résultat positif global (EBT) de 98,76 mio €.

Le compte de résultat peut être résumé de la façon suivante :

#### COMPTE DE RÉSULTAT (en millions €)

	2007	2008
<b>VENTES ET PRESTATIONS</b>	<b>1 501,15</b>	<b>1 524,08</b>
Chiffre d'affaires	1 246,69	1 213,12
- redevance infrastructure	584,19	609,50
- dotation de l'Etat	435,20	433,11
- autres	227,30	170,51
Variation des commandes en cours	-1,93	-0,85
Production immobilisée	246,01	30 1,50
Autres produits d'exploitation	10,38	10,31
<b>COÛT DES VENTES ET PRESTATIONS</b>	<b>1 432,32</b>	<b>1 440,13</b>
Approvisionnement et marchandises	96,28	133,37
Services et biens divers	1 331,09	1 299,19
- charges de personnel	701,46	668,05
- indemnité FIF	300,00	300,00
- autres	329,63	331,14
Autres charges d'exploitation	4,95	7,56
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION BRUT (EBITDA)</b>	<b>68,83</b>	<b>83,95</b>
Amortissements, réduction de valeur et provisions	101,86	112,03
Résultat financier	103,62	138,48
Résultat exceptionnel	-4,72	-11,64
<b>RÉSULTAT GLOBAL (EBT)</b>	<b>65,87</b>	<b>98,76</b>



## 2.3

### Gestion des risques concernant les instruments financiers

Infrabel a confié la gestion quotidienne de ses moyens de trésorerie à la SNCB-Holding dans le rôle de « in house bank ».

Elle s'occupe du cash pooling au sein du Groupe SNCB et recourt éventuellement à des instruments financiers pour son compte propre.

Au 31 décembre 2008 Infrabel n'avait pas de risques concernant l'usage des instruments financiers.

## 2.4

### Affectation du résultat

Le bénéfice à affecter s'élève à :

bénéfice à affecter de l'exercice	98 759 339,79 €
bénéfice/perte reporté de l'exercice précédent	147 277 498,71 €
bénéfice à affecter	246 036 838,50 €

Le Conseil d'Administration propose l'affectation de résultat suivante :

affectation au capital et à la prime d'émission	0,00 €
dotations à la réserve légale	4 937 966,99 €
dotations aux réserves disponibles	0,00 €
report vers l'exercice suivant	241 098 871,51 €
rémunération du capital (dividende)	0,00 €
bénéfice à distribuer aux administrateurs	0,00 €
bénéfice à distribuer aux autres allocataires	0,00 €
<b>Total:</b>	<b>246 036 838,50 €</b>

La proposition d'affectation ci-dessus est inspirée par la volonté d'assurer à l'entreprise des moyens financiers à court terme suffisants et de permettre une gestion normale et saine de l'entreprise.

## 2.5

### Missions complémentaires confiées aux commissaires

En cours de l'année comptable, les Commissaires ont, en dehors de leur mandat habituel, réalisé les prestations supplémentaires suivantes:

Rapport relatif à l'augmentation du capital par apport en nature par la SNCB-Holding, pour 16 000,00 €

Rapport relatif au transfert des actifs ferroviaires du Fonds de l'Infrastructure Ferroviaire, pour 77 940,00 €

## 2.6

### Règles d'évaluation

Les règles d'évaluation appliquées lors de la clôture de l'exercice comptable au 31 décembre 2008, ont été présentées à titre d'information au Comité de Direction du 10 mars 2009 et au Conseil d'Administration du 20 avril 2009. Ces règles sont inchangées par rapport à celles d'application pour la clôture des comptes au 31 décembre 2007.

Le résumé des règles d'évaluation est annexé aux comptes annuels.

## 2.7

### Conflits d'intérêts

Lors de l'exercice comptable 2008, il ne s'est produit aucun conflit d'intérêt au sens de l'article 523 du Code des Sociétés.

Lors de l'exercice comptable 2008, il s'est produit un conflit fonctionnel dans le cadre l'approbation de la convention concernant la rénovation d'un pôle multimodal Schuman et de deux bâtiments de la Résidence Palace, convention à conclure entre Infrabel, la Régie des Bâtiments et Beliris. L'administrateur en question occupe une fonction d'administrateur chez Infrabel et d'administrateur général près de la Régie des Bâtiments.

Bien que la législation ne prescrive dans ce cas aucune procédure particulière, l'administrateur en question a décidé, en vertu des règles de bonne gouvernance, et en concertation avec le Conseil d'Administration, de s'abstenir de participer à la délibération de ce point de l'ordre du jour du Conseil du 4 septembre 2008.

## 2.8

### Proposition de décharge des administrateurs et des commissaires

Il est demandé à l'Assemblée Générale de donner décharge aux administrateurs ainsi qu'aux commissaires et d'approuver les comptes annuels qui vous sont présentés.

Etabli à Bruxelles le 7 mai 2009.

Au nom du Conseil d'Administration,

Antoon Colpaert  
Président du Conseil d'Administration

Luc Lallemand  
Administrateur délégué





# Bilan

## 1. Actif

### BILAN ANNÉE COMPTABLE 2008 (en euro)

	Bilan au 31-12-2007	Bilan au 31-12-2008
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>	<b>4 992 148 206,35</b>	<b>11 975 673 264,57</b>
<b>I. FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>	<b>44 371,79</b>	<b>35 282,63</b>
<b>II. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>1 349 109 377,68</b>	<b>1 351 378 698,29</b>
Droit de concession	1 318 787 878,78	1 305 050 505,04
Imm. Incorpor. hors droit de concession	30 321 498,90	46 328 193,25
<b>III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>3 639 629 023,93</b>	<b>10 620 952 368,13</b>
<b>A. Terrains et constructions</b>	<b>505 069 908,48</b>	<b>2 648 171 311,86</b>
Valeur d'acquisition	575 572 478,61	3 274 648 204,96
Amortissement	-70 502 570,13	-626 476 893,10
<b>B. Installations, machines et outillage</b>	<b>979 220 378,39</b>	<b>4 562 323 318,01</b>
Valeur d'acquisition	1 608 132 144,15	9 402 375 400,94
Amortissement	-628 911 765,76	-4 840 052 082,93
<b>C. Mobilier et matériel roulant</b>	<b>19 904 821,29</b>	<b>23 937 069,36</b>
Valeur d'acquisition	118 603 322,24	123 141 270,37
Amortissement	-98 698 500,95	-99 204 201,01
<b>E. Autres immobilisations corporelles</b>	<b>176 842 629,15</b>	<b>213 123 419,67</b>
Valeur d'acquisition	191 816 262,78	264 285 854,02
Amortissement	-14 973 633,63	-51 162 434,35
<b>F. Immobilisations en cours et acomptes versés</b>	<b>1 958 591 286,62</b>	<b>3 173 397 249,23</b>
<b>IV. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>3 365 432,95</b>	<b>3 306 915,52</b>
<b>A. Entreprises liées</b>		
1. Participations	2 764 174,77	2 855 657,34
- Chantier de créosotage de bruxelles	1 276 813,62	1 368 296,19
- TUC RAIL	1 487 361,15	1 487 361,15
2. Créances (woodprotect)	600 000,00	450 000,00
<b>C. Autres immobilisations financières</b>		
1. Participations	750,00	750,00
2. Créances et cautionnements en numéraire	508,18	508,18

### BILAN ANNÉE COMPTABLE 2008 (en euro)

	Bilan au 31-12-2007	Bilan au 31-12-2008
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>	<b>1 211 807 486,38</b>	<b>1 303 525 516,95</b>
<b>V. CRÉANCES À PLUS D'UN AN</b>	<b>7 781 285,39</b>	<b>7 777 697,53</b>
A. Créances commerciales	6 130,49	2 542,63
B. Autres créances		
- Assainissement historique des sols	7 775 154,90	7 775 154,90
<b>VI. STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION</b>	<b>169 926 536,95</b>	<b>183 168 610,26</b>
A. Stocks	167 199 470,44	179 165 267,64
1. Approvisionnements	150 652 715,35	167 423 573,94
2. En-cours de fabrication	14 202 843,70	11 741 519,70
6. Acomptes versés	2 343 911,39	174,00
B. Commandes en cours d'exécution	2 727 066,51	4 003 342,62
<b>VII. CRÉANCES À UN AN AU PLUS</b>	<b>428 649 242,17</b>	<b>521 556 638,78</b>
A. Créances commerciales	150 635 229,10	147 945 842,28
B. Autres créances	278 014 013,07	373 610 796,50
- Fonds investissement ferroviaire	94 000 000,00	180 520 000,00
- Tva a recuperer	20 511 478,86	34 569 103,09
- Dotation de l'Etat	160 553 710,75	154 121 710,71
- Autres	2 948 823,46	4 399 982,70
<b>VIII. PLACEMENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>575 922 000,00</b>	<b>564 987 804,11</b>
A. Actions propres		
B. Autres placements	575 922 000,00	564 987 804,11
<b>IX. VALEURS DISPONIBLES</b>	<b>474 991,58</b>	<b>6 214 906,04</b>
<b>X. COMPTES DE RÉGULARISATION</b>	<b>29 053 430,29</b>	<b>19 819 860,23</b>
- Charges a reporter personnel	25 233 419,52	16 779 477,71
- Charges a reporter primes assurance	460 746,46	452 149,23
- Charges a reporter autres	1 476 955,61	1 277 766,69
- Produits acquis	1 882 308,70	1 310 466,60
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>6 203 955 692,73</b>	<b>13 279 198 781,52</b>



## 2. Passif

### BILAN EXERCICE 2008 (en euro)

	Bilan au 31-12-2007	Bilan au 31-12-2008
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>5 431 943 708,13</b>	<b>12 423 114 880,09</b>
<b>I. Capital</b>	<b>1 450 061 500,00</b>	<b>1 450 061 500,00</b>
A. Capital souscrit	1 604 125 000,00	1 604 125 000,00
B. Capital non appelé (-)	-154 063 500,00	-154 063 500,00
<b>II. PRIMES D'ÉMISSION</b>	<b>299 317 752,80</b>	<b>299 317 752,80</b>
<b>IV. RESERVES</b>	<b>7 751 447,29</b>	<b>12 689 414,28</b>
A. Réserve légale	7 751 447,29	12 689 414,28
<b>V. BÉNÉFICE REPORTÉ (PERTE REPORTÉE) (-)</b>	<b>147 277 498,71</b>	<b>241 098 871,51</b>
<b>VI. SUBSIDE EN CAPITAL</b>	<b>3 527 535 509,33</b>	<b>10 419 947 341,50</b>
- Immobilisations corporelles et incorporelles	2 824 188 509,77	10 419 947 341,50
- Solde projet-tgv	703 346 999,56	
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>	<b>90 158 736,76</b>	<b>94 055 702,81</b>
<b>VII. PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>		
A. Provisions pour risques et charges		
3. Grosses réparations et gros entretien	14 253 752,59	14 640 582,21
- Mise en peinture ouvrages d'arts	12 941 541,46	13 151 050,09
- Revision engins lourds	1 312 211,13	1 489 532,12
4. Autres risques et charges	75 904 984,17	79 415 210,60
- Dépollution	36 808 956,47	36 014 864,23
- Déménagement CLI Etterbeek	15 000 000,00	14 793 878,60
- Risques non assurés sur actifs corp. Et incorp.	23 580 259,70	27 961 293,61
- Enlèvement déchet de bois non récupérable	515 768,00	645 084,16

### BILAN EXERCICE 2008 (en euro)

	Bilan au 31-12-2007	Bilan au 31-12-2008
<b>DETTE</b>	<b>681 853 247,84</b>	<b>762 028 198,62</b>
<b>VIII. DETTES À PLUS D'UN AN</b>	<b>499 969,27</b>	<b>499 969,27</b>
D. Dettes financières	499 969,27	499 969,27
<b>IX. DETTES À UN AN AU PLUS</b>	<b>508 524 368,14</b>	<b>589 726 231,71</b>
C. Dettes commerciales	410 968 209,73	403 736 470,48
1. Fournisseurs	410 968 209,73	403 736 470,48
2. Effets à payer		
D. Acomptes recus sur commandes	2 841 708,94	2 890 653,35
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	13 859,18	13 500,49
1. Impôts	2 224,77	4 540,96
2. Rémunérations et charges sociales	11 634,41	8 959,53
F. Autres dettes	94 700 590,29	183 085 607,39
- Fonds infrastructure ferroviaire	94 000 000,00	180 520 000,00
- Autres	700 590,29	2 565 607,39
<b>X. COMPTES DE RÉGULARISATION</b>	<b>172 828 910,43</b>	<b>171 801 997,64</b>
- Charges à imputer personnel	64 355 831,43	55 468 058,22
- Charges à imputer autres	485 938,18	483 373,55
- Produits à reporter redevance infrastructure	97 837 514,52	101 257 461,88
- Produits à reporter - autres	10 149 626,30	14 593 103,99
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>6 203 955 692,73</b>	<b>13 279 198 781,52</b>



### 3. Explication du Bilan

#### 3.1

##### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent d'une part le droit d'exploitation du réseau ferroviaire belge, dont la valeur comptable s'élève à 1305050505,04 €; ce droit d'exploitation est amorti linéairement sur 99 ans. Elles comprennent d'autre part les investissements dans des applications informatiques spécifiques. La valeur comptable de ces logiciels s'élève à 46328193,25 €.

Voir aussi les commentaires sur les comptes annuels – Etat 2.

#### 3.2

##### Immobilisations corporelles

Infrabel dispose annuellement d'un budget d'investissement important qui est financé en grande partie par des dotations à charge de l'Etat fédéral. Les investissements de la société ont trait notamment à l'extension, à la modernisation et au maintien de l'infrastructure ferroviaire. Des montants importants sont investis dans des projets pour une meilleure accessibilité de Bruxelles (RER), dans des travaux pour le maintien et l'extension de la capacité de l'infrastructure et dans des projets d'investissement prévus dans le plan stratégique BRIO II, comme le projet GSM-R, la concentration des cabines de signalisation, le système ETCS, etc. Quelques grands projets, comme le désenclavement de l'Aéroport national (projet Diabolo) et la liaison ferroviaire du Liefkenshoek dans le port d'Anvers, sont réalisés via un Partenariat Public Privé (PPP).

L'accroissement net des immobilisations corporelles par rapport à l'exercice précédent s'élève au 31 décembre à 6981323344,20 €. Il s'agit de la différence entre les nouveaux investissements et les désinvestissements pour un montant de 11785132485,12 € d'une part et les amortissements comptabilisés pour 4803809140,92 € d'autre part.

Les nouveaux investissements ont essentiellement été réalisés dans les rubriques suivantes (en millions d'euros):

(En millions d'euro)

Actif SPV	Investissements				Total
	FIF	classique (hors FIF)	Investissements-TGV	Investissements-RER	
0,00	0,02	13,92	1,05	7,96	<b>22,95</b>
0,00	125,11	65,72	7,76	14,39	<b>212,98</b>
2,53	2.578,66	67,82	2,73	26,15	<b>2677,88</b>
26,96	5 491,85	242,02	13,78	34,45	<b>5809,05</b>
2,18	70,01	177,26	16,71	4,97	<b>271,12</b>
0,56	2.505,34	23,56	-0,51	0,04	<b>2528,97</b>
0,00	4,36	27,37	0,08	0,02	<b>31,83</b>
8,03	79,46	54,00	-0,29	3,49	<b>144,69</b>
0,00	0,01	0,92	0,00	0,00	<b>0,93</b>
0,00	71,21	21,88	-0,23	0,00	<b>92,86</b>
<b>40,25</b>	<b>10 926,02</b>	<b>694,45</b>	<b>41,06</b>	<b>91,47</b>	<b>11 793,25</b>

Voir aussi les commentaires sur les comptes annuels – Etat 4

#### 3.3

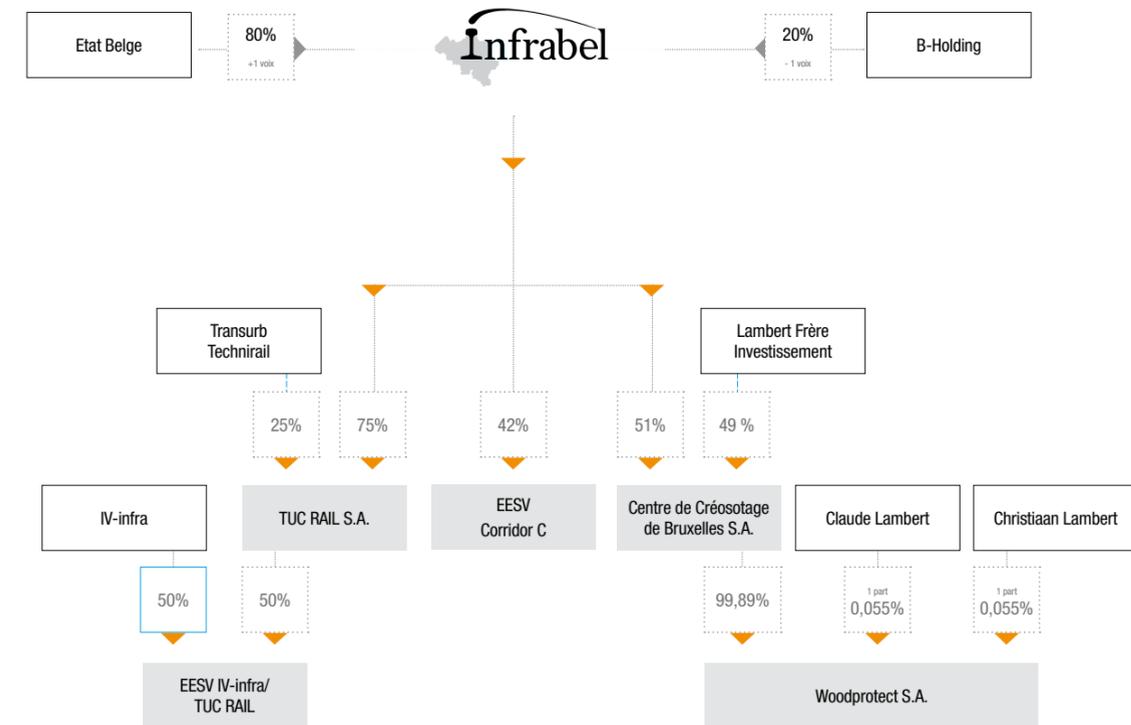
##### Immobilisations financières

La société dispose d'une participation de 2855657,34 € dans ses filiales, répartie comme suit :

- TUC RAIL S.A. pour 1 487 361, 15 €,
- Chantier de Créosotage de Bruxelles pour 1 368 296,19 €

De plus, Infrabel possède une créance de 450 000,00 à long terme sur la S.A. Woodprotect. La structure des participations dans le capital des filiales est présentée dans le schéma suivant.

Voir aussi les commentaires sur les comptes annuels – Etat 6.



### 3.4

#### Stocks et commandes en cours d'exécution

Infrabel a pour un montant total de 179 165 267,64 € de stocks à son bilan. La partie principale de ces stocks concerne des articles spéciaux pour l'infrastructure, comme des rails, des aiguillages, des moyens de fixation, etc. pour 111,94 millions d'euros.

Les articles d'approvisionnement non utilisés sur les différents chantiers le long des voies s'élèvent à 28,68 millions d'euros.

Les autres articles concernent notamment les huiles, les métaux, les appareils électriques, les combustibles solides et liquides, etc. pour 38,55 millions d'euros.

Les commandes en cours pour des tiers s'élèvent à 4 millions d'euros.

Voir aussi les commentaires sur les comptes annuels – Etat 5.

### 3.5

#### Créances à moins d'un an

Les créances à moins d'un an s'élèvent à 521 556 638,78 €, et sont composées des créances commerciales pour 147 945 842,28 € et d'autres créances pour 373 610 796,50 €.

Les créances commerciales sur la SNCB s'élèvent à 77,30 millions d'euros. Il s'agit essentiellement de la facture pour la redevance d'infrastructure pour le mois de février 2009. Les redevances d'infrastructure sont en effet facturées deux mois au préalable. La créance commerciale sur les fonds RER pour les travaux réalisés dans le cadre du Réseau Express Régional s'élève à 34,55 millions d'euros.

Les autres créances comprennent en particulier une créance sur la SNCB-Holding qui est en grande partie égale au subside d'investissement qui n'a pas encore été utilisé au 31 décembre 2008 (180,52 millions d'euros), ainsi qu'une créance sur l'Etat relative aux dotations d'exploitation et d'investissements à recevoir pour 154,12 millions d'euros et un montant TVA de 34,57 millions d'euros à récupérer du Ministère des Finances.

### 3.6

#### Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Infrabel dispose au 31 décembre 2008 d'une trésorerie de 571 202 710,15 €. La trésorerie disponible est placée d'une part auprès de la SNCB-Holding dans le cadre d'un cashpooling et d'autre part auprès d'institutions financières.

Voir aussi les commentaires sur les comptes annuels – Etat 6.

### 3.7

#### Capitaux propres

Les capitaux propres s'élèvent à 12 423 114 880,09 €. Ce montant est composé comme suit:

Capital souscrit	1 604 125 000,00 €
Capital non appelé	-154 063 500,00 €
Primes d'émission	299 317 752,80 €
Réserve légale	12 689 414,28 €
Résultat reporté	241 098 871,51 €
Subsides en capital	10 419 947 341,50 €

Voir aussi les commentaires sur les comptes annuels – Etat 8.

L'accroissement des subsides en capital est essentiellement dû à l'intégration de l'actif ferroviaire qui provient du FIF au 31 décembre 2008.

### 3.8

#### Provisions et impôts différés

Infrabel a provisionné dans son bilan pour couvrir tous les risques et obligations importants connus pour un total de 94 055 702,81 €.

Les provisions constituées ont trait à ce qui suit:

Provisions pour les travaux de peinture de grands ponts	13 151 050,09 €
Provisions pour la révision des engins lourds	1 489 532,12 €
Provisions pour l'assainissement des sols pollués	36 014 864,23 €
Provisions pour le déblaiement des déchets de bois non réutilisables	645 084,16 €
Provisions pour le déménagement du CLI Etterbeek	14 793 878,60 €
Provisions pour les risques non assurés et les litiges juridiques	27 961 293,61 €

Voir aussi les commentaires sur les comptes annuels – Etats 9, 10 et 11.

### 3.9

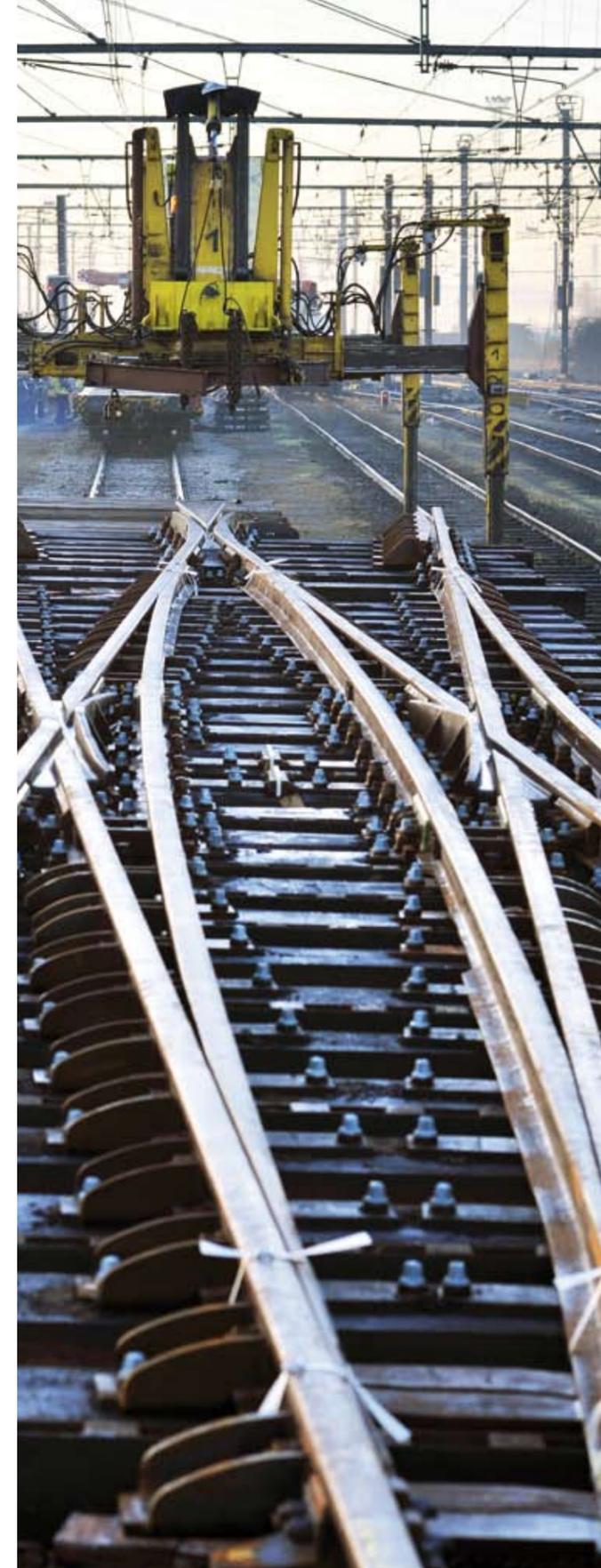
#### Dettes

Infrabel n'a pas de dettes financières au 31 décembre 2008. Ses activités ont le caractère d'un service public et sont financées par les deniers publics.

Les dettes à court et long terme s'élèvent à 590 226 200,98 €, et peuvent être réparties comme suit:

Dettes commerciales	403 736 470,48 €
Acomptes reçus	2 890 653,35 €
Dettes concernant les impôts	13 500,49 €
Autres dettes	183 585 576,66 €

Les autres dettes sont dues en grande partie à l'application de la loi-programme du 26 décembre 2006, qui stipule que les subsides d'investissement provisoirement non utilisés de l'exercice en cours doivent être temporairement reversés à l'Etat.





**Compte de résultat 2008**

# Compte de résultats

## 1. Compte de résultat détaillé

	Cumul 31-12-2007	Cumul 31-12-2008	Variation
<b>I. VENTES ET PRESTATIONS</b>	<b>1 501 155 407,68</b>	<b>1 524 074 154,72</b>	<b>22 918 747,04</b>
A. Chiffre d'affaires	1 246 692 821,51	1 213 115 034,43	-33 577 787,08
Ventes et prestations de services	1 246 692 821,51	1 213 115 034,43	-33 577 787,08
- Dotation de l'Etat pour l'exploitation	435 201 000,00	433 108 000,00	-2 093 000,00
- Redevance infrastructure	584 195 567,02	609 500 992,80	25 305 425,78
- Energie pour traction + batiments	98 702 556,68	108 276 722,36	9 574 165,68
- Investissements pour tiers	44 195 029,87	30 490 303,20	-13 704 726,67
- Matériaux pour tiers	948 578,66	1 612 363,14	663 784,48
- Activités New-Passenger	47 574 003,76	0,00	-47 574 003,76
- Intra-groupe autres	5 308 587,94	7 866 172,22	2 557 584,28
- Autres	30 567 497,58	22 260 480,71	-8 307 016,87
Remises, ristournes et rabais accordés	0,00	0,00	0,00
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, éduction -)	-1 929 693,34	-852 421,83	1 077 271,51
C. Production immobilisée	246 013 479,05	301 499 926,23	55 486 447,18
D. Autres produits d'exploitation	10 378 800,46	10 311 615,89	-67 184,57
<b>II. COÛT DES VENTES ET DES PRESTATIONS</b>	<b>1 534 186 492,97</b>	<b>1 552 154 280,90</b>	<b>17 967 787,93</b>
A. Approvisionnements et marchandises	96 281 656,65	133 374 529,57	37 092 872,92
1. Achats	118 709 216,05	152 181 377,67	33 472 161,62
2. Variation des stocks (augmentation-,réduction+)	-22 427 559,40	-18 806 848,10	3 620 711,30
B. Services et biens divers	1 331 093 115,94	1 299 190 070,08	-31 903 045,86
- Redevance infrastructure	300 000 000,00	300 000 000,00	0,00
- Charges de personnel	701 459 460,60	668 045 981,54	-33 413 479,06
- Autres	329 633 655,34	331 144 088,54	1 510 433,20
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	0,00	0,00	0,00
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	88 926 976,66	105 106 770,13	16 179 793,47
E. Réductions de valeurs de stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations+, reprises-)	4 046 742,67	3 024 241,06	-1 022 501,61
F. Provisions pour risques et charges (dotations +, reprises-)	8 887 155,37	3 896 966,05	-4 990 189,32
G. Autres charges d'exploitation	4 950 845,68	7 561 704,01	2 610 858,33
<b>III. BÉNÉFICE (PERTE) D'EXPLOITATION</b>	<b>-33 031 085,29</b>	<b>-28 080 126,18</b>	<b>4 950 959,11</b>

	Cumul 31-12-2007	Cumul 31-12-2008	Variation
<b>IV. PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>131 865 746,92</b>	<b>154 139 646,48</b>	<b>22 273 899,56</b>
A. Produits des immobilisations financières	43 582,50	35 460,00	-8 122,50
B. Produits des actifs circulants	30 322 320,81	38 953 712,19	8 631 391,38
- Intérêts autres projets TGV	6 144 959,75	1 306 797,99	-4 838 161,76
- Autres	24 177 361,06	37 646 914,20	13 469 553,14
C. Autres produits financiers	101 499 843,61	115 150 474,29	13 650 630,68
<b>V. CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>28 246 429,89</b>	<b>15 661 435,46</b>	<b>-12 584 994,43</b>
A. Charges des dettes	51 903,32	868 150,73	349 113,41
B. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que ceux visés sub II.E (dotations +, reprises -)	4 809 619,59	2 271 818,74	-2 537 800,85
C. Autres charges financières	22 917 772,98	12 521 465,99	-10 396 306,99
- Autres projets TGV	5 223 215,78	1 306 797,99	-3 916 417,79
- Autres	17 694 557,20	11 214 668,00	-6 479 889,20
<b>VI. BÉNÉFICE COURANT (PERTE COURANTE) AVANT IMPÔTS</b>	<b>70 588 231,74</b>	<b>110 398 084,84</b>	<b>39 809 853,10</b>
<b>VII. PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>38 257 563,31</b>	<b>12 273 325,67</b>	<b>-25 984 237,64</b>
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur Immobilisations incorporelles et corporelles	1 487 238,51	11 220 798,02	9 733 559,51
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	96 281,28	91 482,57	-4 798,71
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	0,00	0,00	0,00
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	16 436,19	662 566,50	646 130,31
E. Autres produits exceptionnels	36 657 607,33	298 478,58	-36 359 128,75
<b>VIII. CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>42 973 642,98</b>	<b>23 912 070,72</b>	<b>-19 061 572,26</b>
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement et sur immobilisations incorporelles	12 538 991,75	23 903 178,94	11 364 187,19
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels	0,00	0,00	0,00
D. Moins values sur réalisation d'actifs immobilisés	30 434 651,22	0,00	-30 434 651,22
E. Autres charges exceptionnelles	0,01	8 891,78	8 891,77
<b>IX. BÉNÉFICE (PERTE) DE L'EXERCICE AVANT IMPÔTS</b>	<b>65 872 152,07</b>	<b>98 759 339,79</b>	<b>32 887 187,72</b>

## 2. Explication du compte de résultat

### 2.1

#### Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires total s'élève à 1213 115 034,43 € et est détaillé ci-contre.

La redevance infrastructure représente 609,50 millions d'euros ou 50% du chiffre d'affaires.

Infrabel reçoit des différents opérateurs ferroviaires une redevance calculée par train-kilomètre pour l'utilisation de l'infrastructure ferroviaire belge, aussi bien pour le transport national et international de voyageurs que pour le transport de marchandises. La part du transport de voyageurs dans la redevance infrastructure est de 93,34% contre 6,66% pour le transport de marchandises. Outre la SNCB, au 31 décembre 2008, six autres opérateurs étaient actifs dans le transport de marchandises par chemin de fer.

En plus d'offrir une infrastructure ferroviaire de qualité et sûre, l'entretien de cette infrastructure fait également partie de la mission d'Infrabel. A cet effet, la société s'est vue attribuer une dotation d'exploitation de 433,11 millions d'euros. Cela représente 36% du chiffre d'affaires.

Infrabel se charge aussi de l'achat et de la livraison d'énergie électrique pour tout le Groupe SNCB. Cela signifie une refacturation aux autres entités du Groupe SNCB aussi bien pour l'énergie de traction que l'énergie pour les bâtiments. Pour l'exercice 2008, ce produit s'élevait à 108,28 millions d'euros.

Les investissements pour tiers, matériels pour tiers et les prestations intragroupe concernent les facturations aux autres entités du groupe. Ces produits s'élèvent à 20,45 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires restant s'élève à 22,26 millions d'euros. Une grande partie de celui-ci est générée par les ventes de ferraille.

Montant en €	79,60%
<b>I. Ventes et prestations</b>	<b>1 524 074 154,72</b>
<b>A. Chiffre d'affaires</b>	<b>1 213 115 034,43</b>
Redevance infrastructure	609 500 992,80
Dotation de l'Etat	433 108 000,00
Energie électrique pour la traction et les bâtiments	108 276 722,36
Investissements et vente de matériel pour la SNCB-Holding	6 208 838,35
Investissements et vente de matériel pour la SNCB	6 373 663,01
Investissements pour les Special Purpose Vehicles	3 897 641,64
Autres prestations intragroupe pour la SNCB-Holding	3 968 530,58
Autres prestations intragroupe pour la SNCB	11 147 830,47
Vente de ferraille	1 185 335,35
Prestations dans le cadre de la construction des lignes de TGV	2 054 110,19
Redevance contractuelle	19 520 164,98
Prestations fournies au Fonds de l'Infrastructure ferroviaire	1 000 000,00
Travaux de diverses natures comme l'entretien d'installations diverses	2 722 991,75
Travaux de diverses natures comme le soudage et le découpage des rails	4 150 212,95

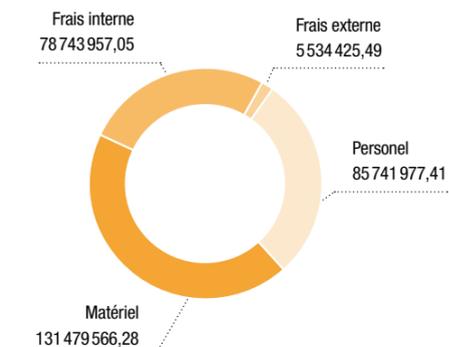
### 2.2

#### Production immobilisée

Chaque entreprise dispose de moyens propres qu'elle peut éventuellement utiliser, dans le cadre de son activité économique, pour la construction d'immobilisations corporelles et incorporelles. Ces actifs durables, des investissements réalisés à l'aide des moyens internes, sont appelés productions immobilisées.

Les charges relatives aux travaux en régie sont neutralisées par la comptabilisation d'un produit correspondant, tandis que les investissements réalisés sont activés sur les postes du bilan.

Les frais qui ont donc donné lieu à la comptabilisation d'un produit sous la rubrique « production immobilisée » peuvent être détaillés comme suit :



### 2.3

#### Produits financiers

Les produits financiers s'élèvent à 154,14 millions d'euros et concernent essentiellement les subsides en capital qui avaient été repris dans le résultat au cours de l'exercice, représentant quelque 115,08 millions d'euros. A côté de cela, un montant de 38,95 millions d'euros provient des intérêts des placements.

Montants en €	
<b>IV. Financière opbrengsten</b>	<b>154 139 646,48</b>
<b>A. Produits des immobilisations financières</b>	<b>35 460,00</b>
<b>B. Produits des actifs circulants</b>	<b>38 953 712,19</b>
<b>C. Subsides en capital et en intérêts</b>	<b>115 075 654,23</b>
<b>D. Conversion devises étrangères</b>	<b>108 276 722,36</b>



## 2.4.

### Approvisionnement et prestations

Les approvisionnements et marchandises s'élèvent à 133,37 millions d'euros, dont un montant de 125,11 millions d'euros est affecté aux achats d'articles d'approvisionnement spécifiques pour l'infrastructure. Les achats de pièces de stock générales ont une valeur de 27,07 millions d'euros.

Montant en €	8,59 %
<b>II. Coût des ventes et prestations</b>	<b>1 552 154 280,90</b>
<b>A. Approvisionnements et marchandises</b>	<b>133 374 529,57</b>
<b>1. Achats</b>	<b>152 181 377,67</b>
Voies	25 768 516,66
Ballast	9 434 083,48
Traverses	19 520 489,88
Moyens de fixation	6 534 103,32
Articles pour la caténaire	15 989 650,10
Autre matériel ferroviaire spécifique	47 862 946,35
Autres articles d'approvisionnement	27 071 587,88
<b>2. Variation des stocks</b>	<b>-18 806 848,10</b>
Variation des stocks des articles spécifiques d'infrastructure	-15 513 701,15
Variation des stocks des autres articles d'approvisionnement	-3 293 146,95

## 2.5.

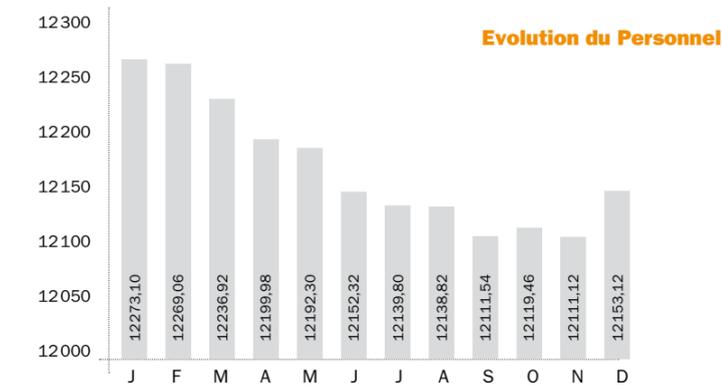
### Services et biens divers

Les services et biens divers s'élèvent à 1 299,19 millions d'euros et sont constitués comme le tableau ci-contre.

Les agents d'Infrabel (12 153 ETP au 31 décembre 2008) sont mis à disposition d'Infrabel par la SNCB-Holding, de sorte qu'Infrabel puisse exécuter ses tâches. Les frais relatifs à ce personnel sont facturés mensuellement par la SNCB-Holding. Le montant total des frais ainsi facturés s'élève à 668,05 millions d'euros pour l'exercice 2008, soit 51% des frais liés aux services et biens divers.

Montant en €	83,70 %
<b>II. Coût des ventes et prestations</b>	<b>1 552 154 280,90</b>
<b>B. Services et biens divers</b>	<b>1 299 190 070,08</b>
Charges de personnel	668 045 981,54
Indemnité FIF	300 000 000,00
Energie électrique	118 455 574,56
Entretien infrastructure	64 815 918,95
Prestations intragroupe SNCB-Holding	8 967 317,22
Investissements pour tiers	82 537 598,36
Prestations intragroupe SNCB-Holding	7 480 035,14
Autres frais	48 887 644,31

Le graphique ci-contre reproduit l'évolution en ETP pendant l'exercice :



L'indemnité à payer au Fonds de l'Infrastructure ferroviaire (FIF) pour la mise à disposition de l'actif ferroviaire s'élève à 300 millions d'euros.

L'AR du 3 juillet 2005 stipule qu'Infrabel doit payer chaque année ce montant fixe au FIF dans le cadre du rachat de la dette historique de l'ancienne SNCB (7,4 milliards d'euros) avec comme contre-valeur la reprise d'une partie importante de l'actif de l'infrastructure ferroviaire.

Suite à un ajustement de ce fonds, tous ces actifs ont été récupérés par Infrabel le 31 décembre 2008 et l'indemnité annuelle n'est plus due dès 2009.

Au sein du Groupe SNCB, Infrabel est chargée de la coordination des achats d'énergie électrique pour l'ensemble du groupe. Ces achats ont trait tant à l'énergie de traction requise qu'à l'énergie pour les bâtiments. Les montants respectifs de l'énergie électrique achetée s'élèvent à 103,34 millions d'euros pour l'énergie de traction et à 15,12 millions d'euros pour l'énergie pour les bâtiments.



## 2.6.

### Amortissements, réductions de valeur et provisions pour risques et charges

Montant en €		%
<b>II. Coût des ventes et prestations</b>	<b>1 552 154 280,90</b>	
<b>D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles</b>	<b>105 106 770,13</b>	<b>6,77</b>
- frais d'établissement	9 089,16	
- droit de concession	13 737 373,74	
- autres immobilisations incorporelles (essentiellement des logiciels)	3 190 535,77	
- immobilisations corporelles	88 169 771,46	
<b>E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours et sur créances commerciales</b>	<b>3 024 241,06</b>	<b>0,19</b>
<b>F. Provisions pour risques et charges</b>	<b>3 896 966,05</b>	<b>0,25</b>

Les amortissements sont comptabilisés tous les mois et commencent le premier jour du mois qui suit celui où l'actif peut être mis en exploitation, et ce conformément aux règles d'évaluation approuvées.

Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles sont en grande mesure compensés par l'amortissement des subsides en capital qui y sont liés. Ces derniers sont comptabilisés comme produits financiers.





**Commentaires sur les  
comptes annuels**

# Commentaires sur les comptes annuels

## 1. Etat des frais d'établissement

Montant en €	
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice précédent	44 371,79
Mutations de l'exercice :	
Amortissements	-9 089,16
<b>Valeur comptable nette à la fin de l'exercice</b>	<b>35 282,63</b>
Dont : Charges relatives à la réalisation de l'augmentation de capital, charges d'émission d'emprunts, déports et autres frais d'établissement	35 282,63

## 2. Etat des immobilisations incorporelles

Montant en €	Concessions, brevets, licences, etc.
<b>A. Valeur d'acquisition</b>	
<b>A la fin de l'exercice</b>	<b>1 409 896 688,42</b>
Mutations de l'exercice	
Acquisitions, y compris la production immobilisée	29 091 970,29
<b>A la fin de l'exercice</b>	<b>1 438 988 658,71</b>
<b>B. Amortissements et réductions de valeur</b>	
<b>A la fin de l'exercice</b>	<b>60 787 310,74</b>
Mutations de l'exercice	
Comptabilisées	25 501 178,79
Reprises suite excédents	-0,06
Acquises de tiers	1 321 470,95
<b>A la fin de l'exercice</b>	<b>87 609 960,42</b>
<b>C. Valeur comptable nette à la fin de l'exercice</b>	<b>1 351 378 698,29</b>

## 3. Etat des immobilisations corporelles

Bedragen in €	Terrain et bâtiments	Installation, machines et outillages	Mobilier et matériel roulant
<b>A. Valeur d'acquisition</b>			
<b>A la fin de l'exercice précédent</b>	<b>575 572 478,61</b>	<b>1 608 132 144,15</b>	<b>118 603 322,24</b>
Mutations de l'exercice :			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	2 542 573 210,29	7 478 593 839,79	236 226,50
Transferts et mises hors service	-293 720,35	-2 418 202,31	-3 035 367,65
Transferts d'un poste à un autre	156 796 236,41	318 067 619,31	7 337 089,28
<b>A la fin de l'exercice</b>	<b>3 274 648 204,96</b>	<b>9 402 375 400,94</b>	<b>123 141 270,37</b>
<b>C. Amortissements et réductions de valeur</b>			
<b>A la fin de l'exercice précédent</b>	<b>70 502 570,13</b>	<b>628 911 765,76</b>	<b>98 698 500,95</b>
Mutations de l'exercice :			
Comptabilisées	9 449 975,74	87 235 692,67	3 757 406,65
Reprises suite excédents	-395 789,77	-10 609 667,23	-193 499,94
Acquises de tiers	544 668 862,42	4 140 183 953,96	12 411,22
Comptabilisées suite aux transferts et mises hors service	-270 555,26	-2 369 611,72	-2 983 705,20
Transferts d'un poste à un autre	252 182,84	-3 300 050,51	-86 912,67
<b>A la fin de l'exercice</b>	<b>626 476 893,10</b>	<b>4 840 052 082,93</b>	<b>99 204 201,01</b>
<b>D. Valeur comptable nette à la fin de l'exercice</b>	<b>2 648 171 311,86</b>	<b>4 562 323 318,01</b>	<b>23 937 069,36</b>

Montant en €	Autres immobilisations corporelles	Immobilisation en cours et acomptes versés
<b>A. Valeur d'acquisition</b>		
<b>A la fin de l'exercice précédent</b>	<b>191 816 262,78</b>	<b>1 958 591 286,62</b>
Mutations de l'exercice :		
Acquisitions, y compris la production immobilisée	71 188 909,84	1 700 894 773,78
Transferts et mises hors service	-2 607 184,77	
Transferts d'un poste à un autre	3 887 866,17	-486 088 811,17
<b>A la fin de l'exercice</b>	<b>264 285 854,02</b>	<b>3 173 397 249,23</b>
<b>C. Amortissements et réductions de valeur</b>		
<b>A la fin de l'exercice précédent</b>	<b>14 973 633,63</b>	
Mutations de l'exercice :		
Comptabilisées	3 056 606,06	
Reprises suite excédents	-21 841,02	
Acquises de tiers	34 896 087,11	
Comptabilisées suite aux transferts et mises hors service	-2 607 184,77	
Transferts d'un poste à un autre	865 133,34	
<b>A la fin de l'exercice</b>	<b>51 162 434,35</b>	
<b>D. Valeur comptable nette à la fin de l'exercice</b>	<b>213 123 419,67</b>	<b>3 173 397 249,23</b>

## 4. Etat des immobilisations financières

Montant en €	Entreprises liées	Autres entreprises
<b>1. Participations et actions</b>		
<b>A. Valeur d'acquisition</b>		
A la fin de l'exercice précédent	3 284 093,42	750,00
Mutations de l'exercice		
Acquisitions		
A la fin de l'exercice	3 284 093,42	750,00
<b>C. Réductions de valeur</b>		
A la fin de l'exercice précédent	519 918,65	
Mutations de l'exercice		
Reprises suite excédents	-91 482,57	
A la fin de l'exercice	428 436,08	
<b>Valeur nette à la fin de l'exercice</b>	<b>2 855 657,34</b>	<b>750,00</b>
<b>2. Créances</b>		
Valeur nette à la fin de l'exercice précédent	600 000,00	508,18
Mutations de l'exercice:		
Affectations		508,18
Remboursements	-150 000,00	
<b>Netto Valeur nette à la fin de l'exercice</b>	<b>450 000,00</b>	<b>508,18</b>

## 5. Stocks et commandes en cours d'exécution

Montant en €	
<b>Analyse des stocks</b>	
Articles spéciaux pour l'infrastructure	133 211 119,12
Réductions de valeur sur les articles spéciaux pour l'infrastructure	-21 269 862,34
Articles d'approvisionnements non utilisés sur chantier	28 682 939,91
Fabrications	11 992 232,29
Articles d'approvisionnements généraux	27 038 211,74
Articles d'approvisionnements spéciaux pour le matériel de transport	1 403 304,33
combustibles solides et liquides	490 180,70
Emballage à rendre	705 288,30
Réductions de valeur sur les articles d'approvisionnements autres que les articles spéciaux pour l'infrastructure	-3 088 320,41
Acomptes versés	174,00
<b>Total des stocks à la fin de l'exercice 2008</b>	<b>179 165 267,64</b>
<b>Commandes en cours d'exécution</b>	
Prix de fabrication	4 871 000,19
Réductions de valeur	-867 657,57
<b>Total B.I.U. au 31/12/2008</b>	<b>4 003 342,62</b>

## 6. Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Montant en €	
Titres à revenu fixe	217 857 804,11
Comptes à terme auprès d'établissements de crédit	
- à un mois au plus	173 774 000,00
Autres placements non repris ci-dessus	173 356 000,00

La trésorerie disponible est placée d'une part auprès de la SNCB-Holding (rubrique « autres placements de trésorerie non repris ci-dessus »), et d'autre part auprès d'institutions financières.

## 7. Comptes de régularisation de l'actif

Montant en €	
<b>Frais à reporter</b>	<b>18 509 393,63</b>
Paiements anticipés prime annuelle pour le personnel	16 779 477,71
Acompte pour l'énergie de traction	1 235 000,00
Primes d'assurance	452 149,23
Rating financier	42 766,69
<b>Produits obtenus</b>	<b>1 310 466,60</b>
Intérêts	1 310 466,60



## 8. Etat du capital

A. Capital Social	Montant en €	Nombre d'actions
1. Capital souscrit		
A la fin de l'exercice précédent	1 604 125 000,00	16 554 795
Variations de l'exercice		
- augmentation du capital	40 248 437,54	55 050
- transfert vers les subsides en capital	-40 248 437,54	
<b>A la fin de l'exercice</b>	<b>1 604 125 000,00</b>	<b>16 609 845</b>
2. Composition du capital		
2.1. Sortes d'actions		
Actions nominatives sans valeur nominale	1 604 125 000,00	16 609 845
3. Capital non versé		
Capital non appelé	154 063 500,00	
Actionnaires qui doivent encore verser		
- SNCB-Holding	154 063 500,00	

## 9. Provisions pour gros entretien

Montant en €	
<b>Provisions pour gros entretien</b>	
A la fin de l'exercice précédent	14 253 752,59
Affectation	386 829,62
<b>A la fin de l'exercice</b>	<b>14 640 582,21</b>

## 10. Provisions pour l'environnement

Montant en €		
	Provisions pour l'assainissement du sol	Autres provisions pour la protection de l'environnement
A la fin de l'exercice précédent	36 808 956,47	579 876,00
Affectation	-794 092,24	65 208,16
<b>A la fin de l'exercice</b>	<b>36 014 864,23</b>	<b>645 084,16</b>

## 11. Provisions pour autres risques et charges

Montant en €	
<b>Provisions pour autres risques et charges</b>	
A la fin de l'exercice précédent	38 516 151,70
Affectation	4 239 020,51
<b>A la fin de l'exercice</b>	<b>42 755 172,21</b>

Les provisions pour autres risques et coûts couvrent les risques non assurés sur les actifs, les litiges juridiques pendants et les coûts de restructuration de l'atelier de Schaerbeek.



## 12. Comptes de régularisation du passif

Montant en €	
<b>Charges à imputer</b>	<b>55 951 431,77</b>
Pécules de vacances et primes du personnel	55 468 058,22
Divers	483 373,55
<b>Produits à reporter</b>	<b>115 850 565,87</b>
Redevance infrastructure	101 257 461,88
Interventions de tiers dans les travaux d'investissements	14 593 103,99

## 13. Droits et engagements hors bilan

Montant en €	
<b>Engagements importants d'acquisitions d'immobilisations</b>	
- immobilisations corporelles (pour infrastructure ferroviaire)	928 876 435,16
<b>Autres obligations importantes</b>	
- d'achat de matériaux	70 772 791,41
- d'exécution de prestations	74 786 566,47

## 14. Relation avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Montant en €		
	2008	2007
<b>1. Immobilisations financières</b>	<b>3 305 657,34</b>	<b>3 364 174,77</b>
Participations	2 855 657,34	2 764 174,77
Créances: autres	450 000,00	600 000,00
<b>2. Créances</b>	<b>269 941 935,58</b>	<b>187 117 033,32</b>
A plus d'un an	7 775 154,90	7 775 154,90
A un an au plus	262 166 780,68	179 341 878,42
<b>3. Placements de trésorerie</b>	<b>173 356 000,00</b>	<b>574 710 000,00</b>
Créances	173 356 000,00	574 710 000,00
<b>4. Dettes</b>	<b>211 867 417,00</b>	<b>183 117 353,35</b>
A plus d'un an	472 983,50	472 983,50
A un an au plus	211 394 433,50	182 644 369,85
<b>7. Résultats financiers</b>	<b>19 432 618,22</b>	<b>17 249 805,58</b>
Produits des immobilisations financières	35 460,00	43 582,50
Produits des actifs circulants	19 384 613,02	17 205 325,92
Charges des dettes	12 545,20	897,16

## 15. Bilan social

Infrabel ne dispose pas de personnel propre. Le personnel requis, statutaire ou contractuel, provient de la SNCB-Holding.

Au 31/12/2008, 12 153 travailleurs de la SNCB-Holding ont été employés, exprimés en équivalents temps plein.





**Rapport du collège  
des commissaires**

M M R 0 0 M 1  
1 2 1 2 2 0 0 8  
4 7 3 . 7 1 . 0 1 0 / 1 4

# Rapport du collège des commissaires à l'assemblée générale des actionnaires sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2008



Mesdames,  
Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, et notamment aux articles 143 et 144 du Code des sociétés applicables à la société anonyme de droit public Infrabel, en vertu de l'article 37 de la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques, le Collège des Commissaires a l'honneur de vous faire rapport sur l'exécution de son mandat de l'exercice 2008. Le rapport inclut son opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions et informations complémentaires requises.

## 1.

### Attestation sans réserve des comptes annuels

Le Collège des Commissaires a procédé au contrôle des comptes annuels clos le 31 décembre 2008, établis sur base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan de 13279198782 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 98759340 EUR.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

La responsabilité du Collège des Commissaires est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de son contrôle. Le collège a effectué son contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique. Ces normes de révision requièrent que son contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raison-

nable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs. Conformément aux normes de révision précitées, le Collège des Commissaires a tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Le Collège des Commissaires a obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société les explications et informations requises pour son contrôle. Le Collège a examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Il a évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Le Collège des Commissaires estime que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de son opinion.

De l'avis du Collège des Commissaires, les comptes annuels clos le 31 décembre 2008 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

## 2.

### Mentions et informations complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

La responsabilité du Collège des Commissaires est d'inclure dans son rapport les mentions et informations complémentaires qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels :

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, le Collège des Commissaires n'est pas en mesure de se prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes

auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Le Collège des Commissaires peut néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas de contradictions évidentes avec les informations dont il a connaissance dans le cadre de son mandat.

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue et les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Le Collège des Commissaires n'a pas à signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts, des dispositions du Code des sociétés et de la loi du 21 mars 1991.
- L'affectation du résultat, proposée à l'Assemblée Générale, est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Fait à Bruxelles, le 11 mai 2009,

Le Collège des Commissaires  
La Cour des comptes

## Le Collège des Commissaires

La Cour des Comptes  
représentée par

**M. de Fays**

Conseiller à la  
Cour des Comptes

**F. Vanstapel**

Premier Président  
de la Cour des Comptes

Les membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises

**BV BVBA Michel Delbrouck & C°**

Réviseur d'entreprise  
représentée par

**M. Delbrouck**

Réviseur d'entreprise

**BV NV Van Impe, Mertens & Associates**

Bedrijfsrevisoren  
représentée par

**H. Van Impe**

Réviseur d'entreprise  
Président du Collège des Commissaires

**Corporate Governance**



# Corporate Governance

## Introduction

Ce chapitre, destiné à faire partie intégrante du rapport annuel 2008, est consacré au gouvernement d’entreprise, communément appelé Corporate Governance. Il a pour ambition de faire connaître les règles de fonctionnement de la Société à la lumière des principes du Corporate Governance.

### 3.1.

#### Conseil d’Administration

#### A. COMPOSITION

Le Conseil est composé de 10 membres, en ce compris l’administrateur délégué. Au moins un tiers de ses membres au minimum doivent être de l’autre sexe (article 207 § 1 de la loi du 21 mars 1991). Le nombre d’administrateurs est déterminé par le roi, par arrêté royal délibéré en Conseil des Ministres, et a été fixé à 6 (art. 1 AR 28 octobre 2004). La parité linguistique est respectée.

Le Conseil est composé comme suit

- M. Antoon COLPAERT, président du Conseil,
- M. Luc LALLEMAND, administrateur délégué,
- M. Jan KERREMANS, administrateur,
- Mme Mieke OFFECIERS, administratrice,
- M. Laurent VRIJDAGHS, administrateur,
- Mme Vanessa MATZ, administratrice (jusqu’au 10/07/2008)
- Mme Fabienne GORLLER (à partir du 10/07/2008)

#### Changements au cours de l’année 2008

Le 10 avril 2008, Mme Vanessa MATZ a été coöptée comme sénateur, un mandat qui n’est pas compatible avec celui d’administrateur d’Infrabel. Conformément à la loi du 21 mars 1991 et aux statuts, Mme MATZ est censée, à partir du 10 juillet 2008, déposer de plein droit son mandat chez Infrabel.

En application de l’article 207 §3 de la loi du 21 mars 1991, et de l’article 21 des statuts, et sur la proposition de la Ministre de Tutelle, le Conseil d’Administration du 10 juillet 2008 a décidé de désigner provisoirement Mme Fabienne GORLLER en tant que mandatrice, en achèvement du mandat de

Mme Vanessa MATZ, et ce jusqu’à une désignation définitive par arrêté royal délibéré en Conseil des Ministres.

Mme Fabienne GORLLER a été désignée en tant que mandatrice, en achèvement du mandat de Mme. Vanessa MATZ, par arrêté royal du 30 août 2008, publié dans le Moniteur Belge du 3 septembre 2008.

#### Fonction principale exercée en 2008 en dehors d’Infrabel par les administrateurs non exécutifs :

- M. Antoon COLPAERT, Commissaire des Ports - Ministère de la Communauté flamande ;
- M. Jan KERREMANS, Directeur de la Cellule de politique du Ministre de l’Intérieur Patrick DEWAEL ;
- Mme Mieke OFFECIERS, Gérant de MDL bvba ;
- M. Laurent VRIJDAGHS, Administrateur-Général de la Régie des Bâtiments ;
- Mme Vanessa MATZ, Directrice de la Cellule politique du Ministre de l’Emploi et du travail Josly PIETTE ;
- Mme Fabienne GORLLER, directrice-adjointe, chargée du Budget et du Secrétariat du Cabinet de la Ministre de l’Enfance, de l’Aide à la Jeunesse et de la Santé, Mme Catherine Fonck.

### B. NOMINATION DES ADMINISTRATEURS

Conformément à l’article 207 de la loi du 21 mars 1991, le Roi nomme, par arrêté délibéré en Conseil des Ministres, un nombre d’administrateurs proportionnel aux droits de vote attachés aux actions détenues par l’Etat. Les autres administrateurs sont ensuite nommés par les autres actionnaires.

Etant donné que l’Etat belge est actionnaire à 80% + 1 voix des droits de vote d’Infrabel, 5 membres du Conseil sur 6 sont nommés par le Roi, par arrêté délibéré en Conseil des Ministres. Un membre du Conseil a été nommé par l’Assemblée générale sur proposition de la SNCB-Holding qui détient le reste des droits de vote. Les administrateurs sont choisis en fonction de la complémentarité de leurs compétences telle que l’analyse financière et comptable, les aspects juridiques, la connaissance du secteur du transport, l’expertise en matière de mobilité, la stratégie du personnel et les relations sociales.

Les mandats des membres du Conseil d’Administration dans sa composition actuelle viennent à échéance le 29 octobre 2010.

### C. FONCTIONNEMENT

#### Fréquence des réunions

« Le Conseil se réunit au moins six fois par an. » (article 24 des statuts). Le Conseil d’Administration se réunit en principe le dernier jeudi de chaque mois. Des réunions extraordinaires sont organisées pour discuter de dossiers ponctuels. En 2008, le Conseil d’Administration s’est réuni à 14 reprises.

### Compétence

La compétence du Conseil est définie à l’article 17 de la loi du 21 mars 1991 :
« §1. Le Conseil d’Administration a le pouvoir d’accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l’objet social de l’entreprise publique. Le Conseil d’Administration contrôle la gestion assurée par le Comité de Direction. Le Comité de Direction fait régulièrement rapport au Conseil. Le Conseil, ou son président, sans préjudice des pouvoirs lui conférés par l’article 18 §5 (de la loi du 21 mars 1991) peut, à tout moment, demander au Comité de Direction un rapport sur les activités de l’entreprise ou sur certaines d’entre elles ».

#### Prise des décisions au sein du Conseil d’Administration

Quorum

« Le Conseil d’Administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres assistent à la réunion. A défaut, une nouvelle réunion peut être convoquée. Le Conseil délibérera et statuera valablement sur les points portés à l’ordre du jour de la réunion précédente à condition qu’au moins un tiers des membres soient présents ou représentés.

Les administrateurs peuvent participer aux réunions du Conseil par le biais d’une conférence téléphonique ou par le biais de moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s’entendre simultanément les unes les autres. Toute personne participant à une réunion conformément au présent § 2 sera considérée comme présente à ladite réunion.

Tout administrateur peut donner à un autre administrateur, par écrit ou tout autre moyen de communication ayant un support matériel, procuration pour le représenter à une réunion déterminée du Conseil et y voter en ses lieu et place. Un administrateur ne peut représenter qu’un seul autre membre du Conseil. Toute représentation par procuration constituera une présence pour la détermination du quorum ». (article 26 des statuts)

Majorité

« Les décisions du Conseil d’administration sont prises à la majorité simple des voix exprimées. Par dérogation à ce qui précède, les décisions suivantes du Conseil sont prises à la majorité des deux tiers des voix exprimées

- l’approbation du contrat de gestion entre l’Etat et la société et de toute modification de ce contrat ;
- la prise de participations qui excèdent l’une des limites visées à l’article 13, § 2, premier alinéa, de la loi du 21 mars 1991 précitée ;

En cas de partage des voix, la voix du président ou de l’administrateur qui le remplace est prépondérante ». (article 27 des statuts)

Dans des cas exceptionnels dûment justifiés par l’urgence et l’intérêt social, les décisions du Conseil d’administration peuvent être prises par consentement unanime des administrateurs exprimé par écrit, dont les signatures sont apposées soit sur un seul document, soit sur des exemplaires multiples de celui-ci.

Le premier alinéa ne s’applique pas à l’arrêt des comptes annuels, à l’utilisation du capital autorisé, ni à l’approbation du contrat de gestion entre l’Etat et la société ou de toute modification de ce contrat. (article 28 des statuts)

Durant l’année 2008, le Conseil n’a pas utilisé cette méthode.

#### Charte de l’administrateur

Dans le but d’aider les administrateurs à remplir leur mission, dans le respect des règles d’indépendance, de compétence, d’éthique et d’intégrité, le Conseil a lors de sa réunion du 25 novembre 2004 adopté, comme faisant partie de son règlement d’ordre intérieur, la « Charte de l’administrateur ». Cette Charte est d’application aux membres du Conseil d’Administration d’Infrabel, ainsi qu’à tout administrateur désigné par Infrabel dans une société.

Par cette charte, les administrateurs s’engagent, dans l’exercice de leurs fonctions, à

- Agir en toute circonstance de manière indépendante.
- Veiller activement aux intérêts de la société.
- Veiller au fonctionnement efficace du Conseil d’Administration.
- Protéger les intérêts de tous les actionnaires.
- Tenir compte des attentes légitimes de tous les partenaires de la société (collectivité, clients, cadres, salariés, fournisseurs et créanciers).
- Veiller au respect par la société de ses obligations et engagements, des lois, règlements et codes de bonne pratique.
- Eviter tout conflit entre ses intérêts personnels directs ou indirects et ceux de la société.
- Eviter un usage incorrect des informations et les délits d’initié.
- Développer de manière permanente ses compétences professionnelles.
- Adhérer à l’esprit de la Charte.

### Comités du Conseil d’Administration

Afin de l’assister et de le conseiller dans l’exécution de ses fonctions, le Conseil a, conformément aux articles 210 et 211 de la loi du 21 mars 1991, constitué en son sein, un Comité d’Audit et un Comité de nominations et de rémunération.

L’existence de ce Comité est prévue dans la loi à l’article 210 de la loi du 21 mars 1991.

### 3.2.

#### Comité d’Audit

### A. COMPOSITION

Le Comité est composé de quatre administrateurs à l’exclusion de l’administrateur délégué, désignés par le Conseil d’Administration. Il y a parité linguistique.

Le Comité est composé comme suit :

- M. Laurent VRIJDAGHS,
- Président du Comité d’Audit,
- M. Antoon COLPAERT,
- Mme Mieke OFFECIERS,
- Mme Vanessa MATZ (jusqu’au 10/07/2008)
- Mme Fabienne GORLLER (à partir du 10/07/2008)

Le Conseil du 30 novembre 2006 a désigné Mme Vanessa MATZ comme membre du Comité en remplacement de Mme Frédérique DENIL.

Le Comité d’audit peut inviter à ses réunions l’administrateur délégué, qui y siège avec voix consultative. Les Commissaires du Gouvernement participent également avec voix consultative aux réunions de ce comité.

Le Comité d’audit peut également, de la même façon, inviter toute personne utile pour mener à bien les tâches qui lui ont été confiées par le Conseil d’administration.

### Changements en 2008

Le Conseil d’administration du 10 juillet 2008 a désigné Mme Fabienne GORLLER en remplacement de Mme Vanessa MATZ.

### B. FONCTIONNEMENT

#### Fréquence des réunions

Le Comité se réunit à intervalles réguliers, en principe une fois par trimestre. Le président du Comité peut convoquer des réunions spéciales afin que le Comité puisse mener à bien sa mission.

Le Comité s’est réuni à 4 reprises durant l’année 2008.

<sup>[1]</sup>
<sup>[2]</sup>

## Compétence

Le Comité d’audit assume les tâches que lui confie le Conseil d’administration. En outre, il a pour mission d’assister le Conseil d’administration par l’examen des informations financières, notamment les comptes annuels, le rapport de gestion et les rapports intermédiaires. Le Comité s’assure également de la fiabilité et de l’intégrité des rapports financiers en matière de gestion des risques.

Au moins quatorze jours avant la réunion au cours de laquelle il établit les comptes annuels, le Conseil d’administration soumet ces comptes à l’avis du Comité d’audit.

Le Comité d’audit assiste le Conseil d’Administration en exerçant, en particulier, les activités suivantes

- En collaboration avec la Direction et le Collège des Commissaires, veiller à la fiabilité et l’intégrité des comptes annuels d’Infrabel et des comptes consolidés d’Infrabel et des comptes semestriels préalablement à leur soumission au Conseil.
- Examiner les informations financières, notamment les comptes annuels, et formuler un avis au Conseil à leur sujet.
- En collaboration avec le Collège des Commissaires et le responsable de l’Audit Interne I-AI, évaluer, superviser et se prononcer sur le système de contrôle interne d’Infrabel et sur les constatations et recommandations y afférentes formulées par le Collège des Commissaires, de même que les réponses que le management y a apportées.
- Examiner et approuver le programme d’audit préparé par le responsable de l’Audit Interne I-AI.
- Examiner les conclusions et les recommandations importantes formulées dans les rapports d’audit; veiller au suivi de ces recommandations et à la réalisation par le management des actions convenues avec l’Audit Interne I-AI en réponse à ces recommandations d’audit et les actions mises en œuvre par le management en réponse à ces recommandations; charger l’Audit Interne I-AI d’intervenir auprès du Comité de Direction en cas de lacunes et/ou de retards significatifs constatés dans la mise en œuvre de ces recommandations.
- Apprécier la façon dont les risques (financiers, opérationnels et autres) auxquels est exposée Infrabel sont identifiés, évalués et maîtrisés, s’assurer de la fiabilité et de l’intégrité des rapports financiers en matière de gestion des risques.

- Veiller à la coordination des travaux d’audit interne, de ceux confiés à des consultants externes et de ceux du Collège des Commissaires.
- Approuver la structure de l’Audit Interne d’Infrabel et le budget de celui-ci dans ses composantes relatives au personnel, à la formation de celui-ci et au support matériel.
- Transmettre au Conseil d’Administration un avis motivé relatif à la désignation et au remplacement du responsable de l’Audit Interne d’Infrabel après avis du Comité de Nominations et de Rémunération; veiller à l’indépendance et à l’objectivité des auditeurs internes et externes.
- Approuver la Charte de l’Audit Interne d’Infrabel et les révisions ultérieures de celle-ci.
- Transmettre au Conseil d’Administration un avis motivé relatif à la nomination ou la renomination des réviseurs d’Infrabel ainsi qu’à leurs honoraires.
- Procéder au contrôle et à l’instruction de tout dossier spécifique jugés nécessaires par le Conseil d’Administration.

## 3.3

### Comité de Nominations et de Rémunération

L’existence du Comité de Nominations et de Rémunération est prévue par l’article 211 de la loi du 21 mars 1991.

#### A. COMPOSITION

Ce Comité est composé de quatre administrateurs dont le président du Conseil qui le préside et l’administrateur délégué. Il y a parité linguistique.

Le Comité se compose comme suit:

- M. Antoon COLPAERT, Président du Comité de Nominations et de Rémunération,
- M. Luc LALLEMAND,
- M. Jan KERREMANS,
- Mme Vanessa MATZ (jusqu’au 10/07/2008)
- Mme Fabienne GORLLER (à partir du 10/07/2008)

#### Changements en 2008

Le Conseil d’administration du 10 juillet 2008 a désigné Mme Fabienne GORLLER en remplacement de Mme Vanessa MATZ.

#### B. FONCTIONNEMENT

##### Fréquence des réunions

Le Comité se réunit aussi souvent que l’exige l’intérêt de la Société. Il s’est réuni à 4 reprises en 2008.

#### Compétence

Le Comité rend un avis sur les candidatures proposées par l’administrateur délégué en vue de la nomination des membres du Comité de Direction.

Il fait des propositions au Conseil au sujet de la rémunération et des avantages accordés aux membres du Comité de Direction et aux cadres supérieurs. Le Conseil d’administration suit ces questions de manière continue (article 211 § 2 de la loi du 21 mars 1991).

En outre, il assume les tâches que le Conseil d’Administration lui confie.

## 3.4

### Taux de présence aux réunions et rémunération sur base individuelle des administrateurs

L’assemblée générale du 17 mai 2006 a décidé, sur proposition du Comité de nomination et de rémunération, de modifier la rémunération des administrateurs, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2006, comme suit:

La rémunération du président se compose d’une partie annuelle fixe qui s’élève à 27200 € (Δ + 3200) et d’une partie variable constituée par les jetons de présence aux réunions. Ces jetons sont de: 500 € par Conseil, 400 € par réunion des autres Comités. En outre, ils perçoivent une indemnité annuelle pour frais de fonctionnement de 1200 € (Δ 800).

La rémunération des autres administrateurs (à l’exception de l’administrateur délégué) se compose d’une partie annuelle fixe qui s’élève à 13 600 € (Δ + 1 600) et d’une partie variable constituée par les jetons de présence. Ces jetons sont de 500 € par Conseil, 400 € par réunion des autres Comités. En outre, ils perçoivent une indemnité annuelle pour frais de fonctionnement de € 1 200 (Δ 800).

La présence aux réunions est une condition nécessaire à l’obtention du jeton de présence.

Montant en €	Taux de présence aux réunions du Conseil et des Comités d’Infrabel			Rémunération (brut) des Administrateurs
Nom	Conseil (total 14)	Comité d’Audit (total 4)	C. Nom et Rém (total 4)	Conseil et autres Comités
Toon Colpaert	13/14	4/4	4/4	36900,04
Jan Kerremans	11/14		4/4	20699,96
Vanessa Matz	2/7	0/2	0/2	8128,01
Fabienne Gorller	5/7	2/2	1/2	10170,95
Mieke Offeciers	13/14	4/4		21699,96
Laurent Vrijdaghs	14/14	4/4		22199,96

## 3.5

### Comité de Direction

#### A. COMPOSITION

L'article 208 de la loi du 21 mars 1991 dispose que «Le Comité de Direction est présidé par l'Administrateur délégué. Le Conseil d'administration fixe le nombre des autres membres du Comité de direction».

La parité linguistique est respectée en application de l'article 16 de la loi du 21 mars 1991. Conformément à la loi et aux statuts, l'Administrateur délégué appartient à un rôle linguistique différent de celui du président du Conseil d'Administration (article 207 § 4 de la loi 21 mars 1991).

Le Comité de Direction est composé comme suit:

- M. Luc LALLEMAND, Administrateur délégué,
- M. Eddy CLEMENT, Directeur général Réseau,
- M. Jean-Marie RAVIART, Directeur général Infrastructure,
- M. Luc VANSTEENKISTE, Directeur général Accès au Réseau.

#### Règles régissant leur nomination et leur révocation

Les directeurs généraux sont nommés par le Conseil d'Administration, sur proposition de l'Administrateur délégué et après avoir pris l'avis du Comité de Nominations et de Rémunération. Ils sont révoqués par le Conseil d'Administration (article 208 de la loi du 21 mars 1991).

#### B. FONCTIONNEMENT

##### Fréquence des réunions

Les réunions du Comité de Direction se tiennent en principe chaque semaine, d'ordinaire le mardi. Durant l'année 2008, le Comité de Direction s'est réuni à 48 reprises.

##### Compétences

Conformément à l'article 208 de la loi du 21 mars 1991, «Le Comité de Direction est chargé de la gestion journalière et de la représentation en ce qui concerne cette gestion, de même que de l'exécution des décisions du Conseil d'Administration. Les membres du Comité de Direction forment un collège. Ils peuvent se répartir les tâches».

##### Représentation

Selon l'article 208 de la loi du 21 mars 1991, la Société est valablement représentée dans ses actes, y compris la représentation en justice, par l'Administrateur délégué et le Directeur général, désigné à cette fin par le Conseil d'Administration, agissant conjointement.

Tous les actes de gestion ou qui engagent la Société sont signés conjointement par l'Administrateur délégué et le Directeur général désigné à cette fin par le Conseil d'Administration.

Ce directeur appartient à un rôle linguistique différent de celui de l'Administrateur délégué.

Le Roi peut déterminer, par arrêté royal délibéré en Conseil de Ministres, les actes dont le mode d'approbation déroge à cet article.

Le Conseil du 8 novembre 2004 a désigné M. Luc VANSTEENKISTE comme Directeur général détenteur de la double signature.

#### C. RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION

##### Rémunération de l'Administrateur délégué

Le montant global brut, y compris les avantages en nature, attribué à l'Administrateur délégué, pour l'année 2008 s'élève à 452 721,95 €. Les primes pour les prestations de 2008 ne seront fixées qu'en 2009, et ne sont dès lors pas comprises dans le montant précité. Les primes de gestion pour les prestations 2007 sont comprises dans ce montant.

##### Critères d'évaluation pour l'administrateur délégué

Le Conseil d'administration du 26 juin 2008 a fixé les critères d'évaluation de l'Administrateur délégué.

##### Rémunération des directeurs généraux

Le Conseil du 27 janvier 2005 a fixé la rémunération des membres du Comité de Direction.

Le système de rémunération comprend

- Une partie fixe, à savoir:
  - le salaire de base ;
  - l'allocation de gestion octroyée mensuellement;
  - l'indemnité de fonction: montant forfaitaire mensuel.

2. Une partie variable, à savoir:

- l'allocation de fonction: 0 à 100% du salaire annuel de base. Le pourcentage d'octroi est déterminé par le Comité de Nominations et de Rémunération, sur proposition de l'Administrateur délégué, compte tenu du degré de difficulté et de la complexité sociale de la fonction exercée. Le pourcentage sera revu chaque année;
- la prime de productivité: variable selon un coefficient d'appréciation de 0 à 3. La prime de productivité est fixée annuellement après publication des résultats de l'Entreprise.

La partie variable représentera en moyenne environ 30% de la rémunération.

Le pécule de vacances, la prime annuelle et les autres allocations et indemnités éventuelles sont déterminés selon les dispositions réglementaires applicables. Les contractuels bénéficient d'une assurance-groupe.

Sur proposition du Comité de Nominations et de Rémunération du 4 octobre 2007, le Conseil d'administration du 27 octobre 2007 a augmenté l'allocation de fonction du Directeur-général chargé de la deuxième signature de 25% à 30%.

Le montant global brut attribué aux membres du Comité de Direction, à l'exception de celui de l'Administrateur délégué, s'élève, pour l'année 2008, à 971 015,03 €. Les primes pour les prestations de 2008 ne sont fixées qu'en 2009, et ne sont donc pas comprises dans ce montant. Les primes de gestion pour les prestations 2007 sont comprises dans le montant.

## 3.6

### Contrôle

#### COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT

L'article 213 de la loi du 21 mars 1991 dit: «Infrabel est soumise au contrôle du ministre qui a les entreprises publiques dans ses attributions et du ministre qui a la régulation du transport ferroviaire dans ses attributions. Ce contrôle est exercé à l'intervention de deux Commissaires du Gouvernement, nommés et révoqués par le Roi sur la proposition du ministre concerné».

Les Commissaires du Gouvernement étaient, pour Infrabel, Mme Christine SERVATY et Mme Carole MACZKOVICS. Démission honorable leur est accordée à la date du 1<sup>er</sup> août 2008. Depuis cette date, MM. Rik GOETINCK et Eric PONCIN seront les Commissaires du Gouvernement pour Infrabel.

Les Commissaires du Gouvernement sont invités à toutes les réunions du Conseil d'administration et du Comité de Direction et y siègent avec voix consultative (article 213 § 3 de la loi du 21 mars 1991). Les Commissaires du Gouvernement participent également, avec voix consultative, aux réunions du Comité d'Audit (article 210 § 1 de la loi du 21 mars 1991).

Les Commissaires du Gouvernement veillent au respect de la loi, des statuts et du contrat de gestion. Ils veillent à ce que la politique d'Infrabel, en particulier celle menée en exécution de l'article 13, ne porte pas préjudice à la mise en oeuvre des missions de service public.

Chaque Commissaire du Gouvernement fait rapport au ministre dont il relève. Les Commissaires du Gouvernement font rapport au ministre du budget sur toutes les décisions du Conseil d'administration ou du comité de direction qui ont une incidence sur le budget général des dépenses de l'Etat.

Chaque Commissaire du Gouvernement introduit, dans un délai de quatre jours ouvrables, un recours auprès du ministre dont il relève contre toute décision du conseil d'administration ou du comité de direction qu'il estime contraire à la loi, aux statuts ou au contrat de gestion ou susceptible de porter préjudice à la mise en oeuvre des missions de service public d'Infrabel. Chaque Commissaire du Gouvernement peut, dans le même délai, introduire un tel recours contre toute décision d'augmentation

des redevances de l'utilisation de l'infrastructure ferroviaire. Le recours est suspensif.

Monsieur Rik GOETINCK, et sa remplaçante Madame Veerle STRAETMANS ont été nommés Commissaire du Gouvernement auprès d'Infrabel à partir du 1 août 2008 par arrêté royal du 4 juillet 2008. Monsieur Eric PONCIN et son remplaçant Monsieur Michel BALON ont été nommés Commissaire du Gouvernement auprès d'Infrabel à partir du 1 août 2008 par arrêté royal du 9 juillet 2008.

#### COLLÈGE DES COMMISSAIRES

L'article 25 §1 de la loi du 21 mars 1991 dit «Le contrôle de la situation financière, des comptes annuels et de la régularité, au regard de la loi et du statut organique, des opérations à constater dans les comptes annuels, est confié, dans chaque entreprise publique autonome, à un Collège des Commissaires qui compte quatre membres. Les membres du Collège portent le titre de commissaire.»

Il est composé de quatre membres dont deux sont nommés par la Cour des Comptes parmi ses membres et les deux autres sont nommés par l'Assemblée Générale parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'entreprises.

Les membres du Collège sont:

- M. Herman VAN IMPE, Président du Collège, réviseur d'entreprises,
- M. Michel DELBROUCK, réviseur d'entreprises,
- M. Michel DE FAYS, conseiller de la Cour des Comptes,
- M. François VANSTAPEL, Premier Président de la Cour des Comptes.

Ils sont nommés pour un terme de maximum six ans renouvelable. La durée du mandat doit, le cas échéant, être précisée dans les statuts. Les statuts ont fixé la durée du mandat des membres du Collège des Commissaires à 3 ans.

Les mandats viennent à échéance:

pour M. VAN IMPE, lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011, pour M. DELBROUCK, lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011.

---

### 3.7.

#### Mandats dans les filiales et sociétés à participation

##### A. SOCIÉTÉS DANS LESQUELLES DES MANDATS ONT ÉTÉ EXERCÉS (PARTICIPATIONS DIRECTES ET INDIRECTES) PAR DES MEMBRES DES ORGANES DE GESTION OU DU PERSONNEL INFRABEL

Infrabel a deux filiales directes : la SA TUC RAIL et la SA CENTRE DE CREOSOTAGE DE BRUXELLES (CCB). En outre, il y a encore des participations indirectes dans la SA Woodprotect Belgium – filiale de la SA CCB – et dans EESV IV-Infra/TUC – filiale de la SA TUC RAIL. Dans toutes ces sociétés, les mandats sont exercés par des membres des organes de gestion ou par des agents d’Infrabel.

##### B. MEMBRES DES ORGANES DE GESTION OU DU PERSONNEL INFRABEL AYANT EXERCÉ DES MANDATS:

- M. Luc LALLEMAND, Président TUC RAIL ;
- M. Eddy CLEMENT, administrateur TUC RAIL ;
- M. Jean-Marie RAVIART, Président CCB et Woodprotect, Administrateur TUC RAIL, Administrateur BRUSSELS WOOD RENEWABLE (depuis le 22/12/2008) ;
- M. Luc VANSTEENKISTE, Administrateur TUC RAIL, gérant GIEE Corridor C, président RNE ;
- M. Dirk DEMUYNCK, Administrateur délégué TUC RAIL ;
- M. Franky VERBRUGGEN, Administrateur CCB et Woodprotect ;
- M. Richard MARCELIS, Administrateur CCB, Wodprotect et BRUSSELS WOOD RENEWABLE (depuis le 22/12/2008) ;
- M. Dirk. VANOOTEGHEM, Administrateur GIEE Iv-Infra/TUC ;
- M. Hugo GOOSSENS, Administrateur GIEE Iv-Infra/TUC (jusqu’au 04/11/2008) ;
- M. Jan MILH, Administrateur GIEE Iv-Infra/TUC (depuis le 04/11/2008).

##### C. RÉMUNÉRATIONS

Tous les mandats d’administrateur sont non rémunérés.

Le montant global brut, pour l’année 2008, attribué à l’Administrateur délégué de TUC RAIL est repris dans le rapport annuel de TUC RAIL.

L’administrateur délégué de CCB et de WOODPROTECT ne perçoit pas de rémunération en tant qu’administrateur délégué.

Fait à Bruxelles, le 7 mai 2009.

Au nom du Conseil d’administration,

Antoon Colpaert  
Président du Conseil d’Administration

Luc Lallemand  
Administrateur délégué



Octobre 2009

**Editeur Responsable:**

Benoît Gilson

**Coordination du projet:**

Tanja Linthoudt - Claudia Garcia

**CFO:**

Marc Smeets

**Design:**

Corporate Identity Infrabel

**Photos:**

SNCB-HOLDING - INFRABEL

Johan Dehon - Leo Goossenaarts - Denis Moinil